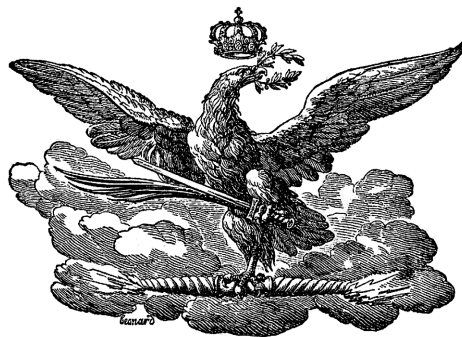


La Description de l'Égypte

Une grande aventure éditoriale
(1802-1830)



DESCRIPTION
DE L'ÉGYPTE,
OU
RECUEIL
DES OBSERVATIONS ET DES RECHERCHES
QUI ONT ÉTÉ FAITES EN ÉGYPTE
PENDANT L'EXPÉDITION DE L'ARMÉE FRANÇAISE,
PUBLIÉ
PAR LES ORDRES DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR
NAPOLÉON LE GRAND.

ANTIQUITÉS, PLANCHES.
TOME PREMIER.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M. DCCC. IX.

Fig. 1. Page de titre du tome 1, planches Antiquités de la *Description de l'Égypte* (édition impériale).

Paul-Marie GRINEVALD

La Description de l'Égypte

Une grande aventure éditoriale
(1802-1830)



Institut français d'archéologie orientale

Bibliothèque générale 79 – 2026

Sommaire

Préface (Yves LAISSUS)	XI
Remerciements	XIII
Remarques préliminaires	XV
Introduction	1
 PARTIE I. L'ENTREPRISE ÉDITORIALE	 9
Chapitre I. Historique de l'édition	11
1. Le projet d'édition	11
2. Trente ans de travaux	21
3. L'édition et sa bibliographie matérielle	43
 Chapitre II. La Commission de publication	 53
1. Constitution et personnel	53
2. Locaux et séances	62
2.1. <i>Les locaux de la Commission</i>	62
2.2. <i>Les séances de la Commission</i>	72
3. Les choix relatifs à la publication : livraisons, graphies, planches, tirages	74
 Chapitre III. Les auteurs	 83
1. Le choix des coopérateurs et l'organisation de leurs contributions	83
2. Les auteurs : collaborateurs, auteurs et contributeurs, dessinateurs et peintres	87
2.1. <i>Les collaborateurs</i>	88
2.2. <i>Les auteurs et les contributeurs</i>	91
2.3. <i>Les dessinateurs et les peintres</i>	103

3.	Les droits des auteurs	107
3.1.	<i>Mention des titres et qualités</i>	107
3.2.	<i>Droits matériels et intellectuels</i>	107
3.3.	<i>Récompenses</i>	108
4.	Les problèmes de la rédaction	110
4.1.	<i>Le problème des doublons</i>	110
4.2.	<i>Le problème de la description des pyramides de Memphis</i>	111
4.3.	<i>Autre exemple de doublon : les lacs d'Égypte</i>	114
4.4.	<i>La question des corrections et des tirés à part</i>	115
4.5.	<i>Les cas particuliers de Cordier, Savigny et Marcel</i>	120
4.5.1.	Le mémoire de Cordier	121
4.5.2.	Le cas Savigny	122
4.5.3.	Marcel et son dernier mémoire	123
Chapitre iv. La Préface historique et l'Avertissement		127
1.	La Préface historique	127
2.	L'Avertissement	137
Chapitre v. Les finances		141
1.	Les comptes généraux, les recettes et les dépenses	141
1.1.	<i>L'affaire Verrier, comptable</i>	144
1.2.	<i>Les estimations financières</i>	146
2.	Les frais de fonctionnement	155
3.	Les frais de gravure et d'impression des planches	159
4.	Les frais d'impression du texte	162
PARTIE II. LA FABRICATION DE L'OUVRAGE		165
Chapitre i. Les graveurs		167
1.	Le choix des graveurs et l'organisation de leur travail	168
2.	Le travail du graveur et l'atelier de gravure	175
2.1.	<i>Le travail du graveur</i>	175
2.2.	<i>L'atelier de gravure</i>	178
3.	La machine à graver de Nicolas Conté	180
4.	La rémunération des graveurs et les soucis du quotidien	185
Chapitre ii. Les papiers		191
1.	Le choix du papier et du fabricant	192
2.	La fabrication du papier : matières premières, encollage, grands formats	203
2.1.	<i>Les matières premières</i>	203
2.2.	<i>L'encollage</i>	204
2.3.	<i>Les grands formats</i>	208
3.	Le transport, le stockage des papiers et les chemises des livraisons	210
4.	Le papier serpente et les autres papiers	214

Chapitre III. Les imprimeurs	219
1. L'impression du texte	219
1.1. <i>Vignette et fleuron</i>	227
1.2. <i>La question du papier</i>	228
2. La correction des épreuves	228
3. Les rapports de la Commission avec l'Imprimerie du gouvernement	233
4. L'impression des documents de travail	238
5. L'impression des planches	239
Chapitre IV. Les planches en couleur	247
1. L'atelier des époux Allais	253
2. Les planches d'Antiquités	257
3. Les planches d'oiseaux	259
4. Les planches de minéralogie	265
Chapitre V. L'Atlas géographique	271
1. Sa réalisation	271
2. La transcription des noms arabes	288
PARTIE III. LA DIFFUSION DE L'OUVRAGE	291
Chapitre I. La publicité	297
Chapitre II. La distribution	309
1. La distribution aux collaborateurs	313
2. La distribution aux bibliothèques et aux institutions	315
3. La distribution aux imprimeurs	320
4. La distribution à des personnalités françaises et étrangères	321
5. Les transferts, ventes et successions	326
6. Les exemplaires abîmés ou incomplets	327
7. Les échanges	333
Chapitre III. La Commission de la vente et les libraires	341
1. Le choix de Debure et Tilliard	341
2. La vente en Angleterre ou l'affaire Béfort	355
Chapitre IV. La reliure et le meuble	363
1. La reliure	363
2. Le meuble	370
Chapitre V. La réédition	379
1. L'édition Panckoucke	382
1.1. <i>La question financière</i>	390
1.2. <i>Les volumes de planches</i>	392
1.3. <i>Le frontispice par Louis Lafitte</i>	393
1.4. <i>L'Atlas géographique</i>	395
2. Le projet d'une troisième édition	398

Conclusion. La fin de l'aventure et sa postérité	403
Synthèse. La <i>Description de l'Égypte</i> , une grande aventure éditoriale (1802-1830)	407
Summary. The <i>Description de l'Égypte</i> , a great publishing adventure (1802–1830)	411
ملخص. «وصف مصر»، مغامرة تحريرية كبيرة (١٨٠٢-١٨٣٠م) ٤١٥	
Chronologie de la <i>Description de l'Égypte</i>	419
Index	427
Bibliographie de la <i>Description de l'Égypte</i>	445
Archives de la <i>Description de l'Égypte</i>	463
 ILLUSTRATIONS	 477
 ANNEXES (en ligne)	

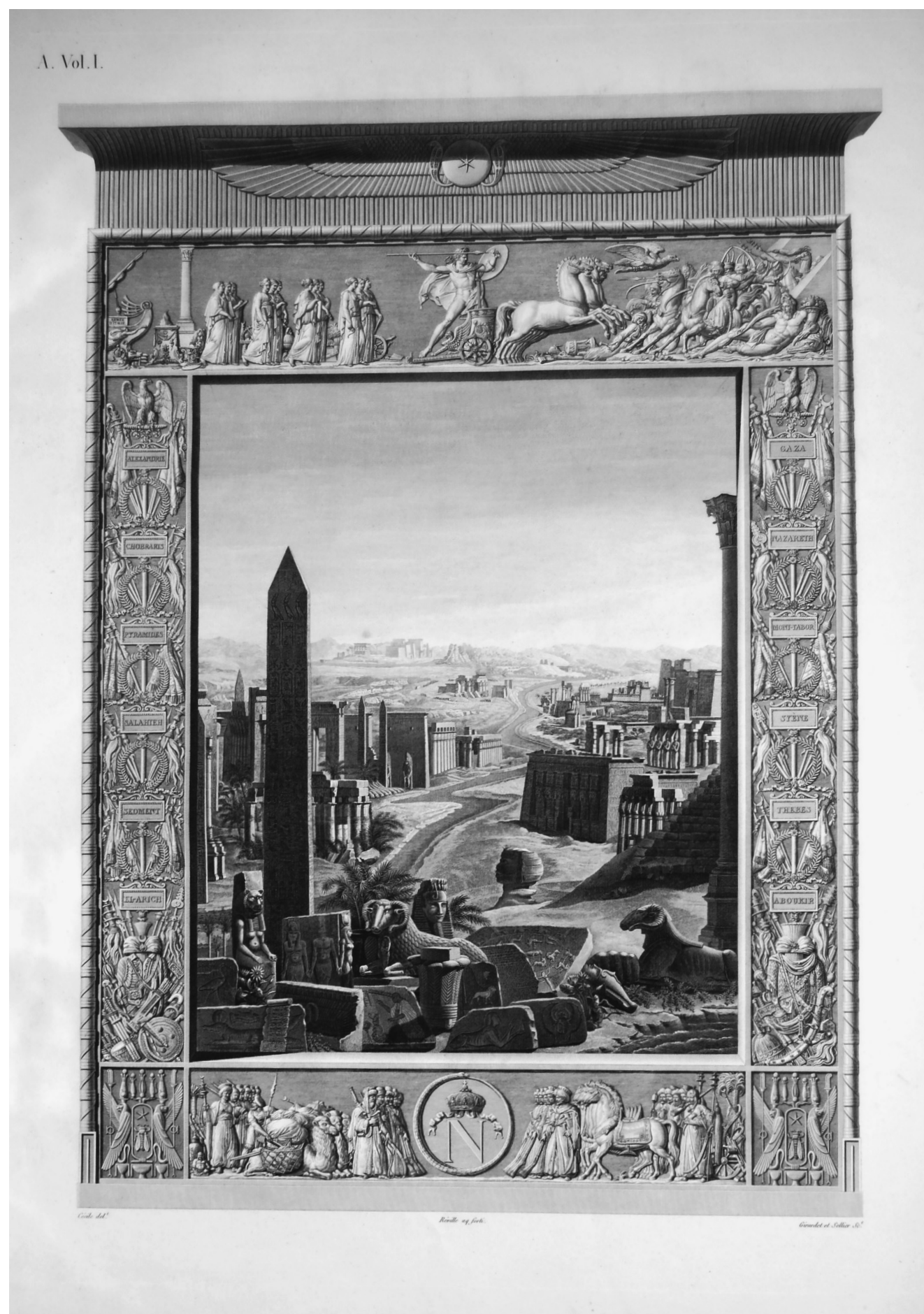


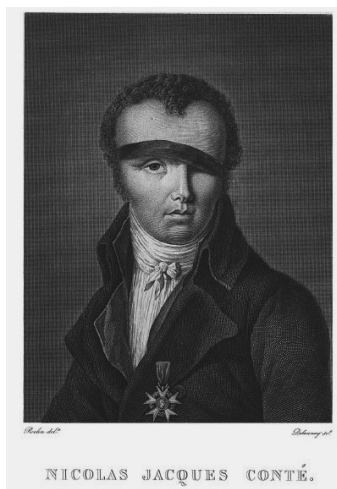
Fig. 2. Frontispice de l'édition impériale de la *Description de l'Égypte*.



a



b



c



d



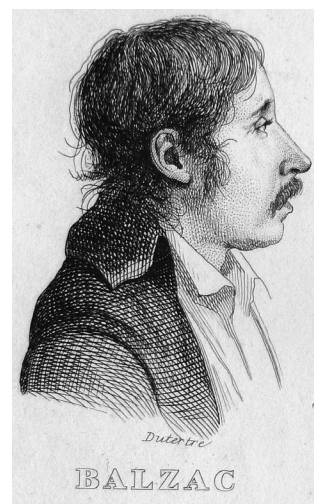
e



f



g



h



i



j



k



l



m



n



o



p

Fig. 7. Les auteurs, par Dutertre (sauf Conté et Lancret, par Delaunay).

a. Berthollet; b. Monge; c. Conté; d. Lancret; e. Jomard; f. Jollois; g. Devilliers; h. Balzac; i. Costaz; j. Geoffroy St-Hilaire; k. Larrey; l. Girard; m. Le Père Aîné; n. Gratien Le Père; o. Savigny; p. Villoteau.

Chapitre III

Les auteurs

Quel est le Français qui ne dit avec l'élan de l'orgueil :
et moi aussi j'étais du voyage de la Haute Égypte¹.

L. VINCENT

L'ÉTUDE DES AUTEURS est un point essentiel de l'histoire d'un livre. Ce sont eux qui apportent la matière première, le corps de l'œuvre que l'éditeur et les ouvriers du livre vont mettre en forme pour lui donner toute sa matérialité. Il est donc indispensable de bien choisir et d'organiser le travail des rédacteurs pour faciliter leur collaboration et éviter les doublons. Les exemples ne manquent pas dans le cas de la *Description de l'Égypte*.

1. Le choix des coopérateurs et l'organisation de leurs contributions

Nous l'avons dit, la *Description de l'Égypte* est le fruit des travaux de la Commission des arts et sciences durant la campagne d'Égypte. Tous ses membres, et particulièrement ceux de l'Institut d'Égypte, sont normalement appelés à remettre leurs mémoires pour la réalisation de cet ouvrage, comme l'énonce l'article un de l'arrêté des Consuls du 17 pluviôse an X (6 février 1802). Dans son article deux, l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 28 ventôse prévoit que « les personnes qui, sans avoir été membres de la Commission des arts, sont connues pour avoir fait des observations en Égypte, seront pareillement invitées de communiquer les matériaux qui sont en leur possession² ». Le choix est donc très large et concerne tout aussi bien les Savants que les officiers ou soldats qui ont réalisé des recherches ou des observations durant cette expédition, principalement en Égypte, propres à fournir des textes ou des documents pour l'ouvrage. La campagne de Syrie fut un intermède peu fructueux pour les observations, entre autres pour les géographes qui furent cantonnés au Caire, comme le souligne Jacotin dans son mémoire³. En 1806, l'Empereur souhaite connaître la liste des coopérateurs. Elle lui est transmise par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur, sous le titre : « Liste des membres de la Commission

1. Lettre de Vincent à Berthollet, du 26 février 1810. AN, F¹⁷ 1102.

2. AN, F¹⁷ 1103. Voir copie des deux arrêtés en annexes I et II.

3. P. JACOTIN, « Mémoire sur la construction de la carte de l'Égypte », D.É., É.M, t. II, 2^e partie, p. 6 ; 2^e éd., t. 17, p. 448.

des sciences et arts occupés de l'ouvrage sur l'Égypte ; les coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte sont en général toutes les personnes qui ont fait des observations sur ce pays, et plus particulièrement les membres de la Commission des sciences et arts emmenés en Égypte par Sa Majesté l'Empereur⁴. » Il existe plusieurs listes.

Le ministre de l'Intérieur, Chaptal, fait imprimer l'arrêté du 6 février 1802 et sa lettre circulaire datée du 29 ventôse an X (20 mars 1802), qu'il envoie à toutes les personnes susceptibles de fournir des matériaux, et les invite à se « conformer aux dispositions qu'il [l'arrêté] contient⁵ ». En vertu de l'article premier, ceux-ci répondent au ministre en envoyant un état sommaire des écrits qu'ils se proposent de faire et d'insérer dans l'ouvrage sur l'Égypte. On constate que leurs projets ne sont réalisés qu'en partie, pour de multiples raisons, à l'instar du chimiste Hippolyte-Victor Collet-Descostils, dit Descostils, qui annonce cinq mémoires, mais n'en produit qu'un seul⁶. On a même l'exemple du médecin Jean-Joseph Labâte qui ne produit rien, bien que prompt à répondre au ministre dès le 23 mars, pour proposer sa collaboration : « Citoyen Ministre, en visitant les grottes sépulcrales qui se trouvent près de l'emplacement de l'ancienne Thèbes, j'ai trouvé dans les enveloppes d'une momie un rouleau de papyrus écrit en caractères égyptiens, sans doute il est on ne peut mieux conserver. Si l'on désire qu'il fasse partie de l'ouvrage que le gouvernement va faire publier, je m'occuperai incessamment des moyens de le déployer. J'y joindrai une description générale des grottes sépulcrales de Thèbes, de l'état dans lequel nous avons trouvé les momies qui s'y rencontrent, et un exposé succinct des causes qui m'ont paru avoir contribué à les conserver pendant tant de siècles. Ceci ferait partie de la 3^e classe et pourrait être prêt dans deux ou trois mois⁷. »

Toute œuvre collective comme la *Description de l'Égypte* nécessite que son contenu soit vérifié et harmonisé. C'est lors des séances de l'assemblée des coopérateurs que les textes sont examinés et soumis à l'approbation des membres⁸.

Ils sont nombreux à répondre, la plupart favorablement, certains avec une réserve, comme Cécile qui explique qu'« il lui est impossible de satisfaire en entier au désir de votre arrêté ». Sa collection d'antiquités et d'Égypte moderne « à une très grande quantité de détails séparés, qui peuvent avoir rapport, tant à mon ouvrage particulier qu'à celui général que le gouvernement se propose de publier » ; il attend donc « la réunion des artistes » qui « décidera les travaux de chacun qui doivent entrer dans la composition du travail général que désire le gouvernement⁹ ». D'autres au contraire sont pleins d'enthousiasme, comme Chabrol, qui envoie la note des dessins et des écrits qu'il se propose de faire avec un billet au ministre Chaptal en lui disant : « J'attache trop d'honneur à participer à ce grand ouvrage, pour ne pas employer aux travaux dont je me charge, le fruit de mes veilles et toute l'application et le soin dont je suis capable. » Il indique que pour réaliser son travail, il lui faudra « deux ans d'une application constante, qui ne serait interrompue par aucune autre fonction » et « demande en conséquence au citoyen ministre à être fixé à Paris par une réquisition », qui l'attache uniquement à la rédaction de l'ouvrage sur l'Égypte¹⁰. La rédaction de ses mémoires prend beaucoup plus de temps qu'il ne le prévoyait.

Pour commencer, la Commission exécutive établit les règles qui déterminent le mode d'admission des mémoires et des dessins : elles sont définies par l'arrêté ministériel du 1^{er} floréal an X (21 avril 1802)¹¹. Comme nous l'avons vu précédemment, il est formé une commission pour régler la manière de classer les divers matériaux

4. Lettre de la Commission au ministre de l'Intérieur, du 19 août 1806. BnF, naf.3577, p. 17.

5. Exemple de la circulaire adressé à Simonel. BnF, suppl. fr.11275, f° 259.

6. Lettre de Descostils à Chaptal, et l'état joint, du 14 germinal an X (4 avril 1802). BnF, naf.21937, f°s 213-214. Voir *Description de l'art de fabriquer le sel ammoniac*. D.É., É.M., t. 1, p. 413-426 ; 2^e éd., t. 11, p. 1-28.

7. Lettre de Labâte à Chaptal, du 2 germinal an X (23 mars 1802). BnF, naf.21942, f° 3.

8. Registres des séances. BnF, naf.3584-3585-3586.

9. Lettre du 6 germinal an X (27 mars 1802) de Cécile, membre de la Commission des arts en Égypte au ministre de l'Intérieur. Cécile semble préparer un ouvrage qui ne verra jamais le jour. BnF, naf.21936, f° 286.

10. Lettre de Chabrol à Chaptal, du 6 germinal an X (27 mars 1802). BnF, naf.21936, f°s 291-292. La liste jointe indique plus de cinquante dessins.

11. BnF, naf.21951, naf.3577, naf.3584 et AN, F¹⁷ 1103. Voir copie en annexe III.

lors de la séance du 18 prairial an X (7 juin 1802), pendant laquelle on discute des moyens d'exécution de cet arrêté comme de celui des Consuls du 17 pluviôse. La Commission se réserve tous les droits sur les dessins, tant que l'ouvrage n'est pas paru. Les auteurs peuvent suivre eux-mêmes l'exécution de la gravure de leurs dessins.

Afin d'organiser l'exécution de l'arrêté du 1^{er} floréal an X (21 avril 1802), la Commission prend soin d'établir un règlement pour l'admission des mémoires, malheureusement sans date, mais certainement de 1802. Le texte donne « l'objet de l'examen » des mémoires, le « mode d'examen » de ceux-ci, ainsi que les « autres dispositions », comme leur envoi, leur correction, leur réception et leur distribution dans l'ouvrage. Ce texte est en annexe¹².

L'auteur présente à la Commission son travail et en fait lecture dans la séance de l'assemblée des coopérateurs. S'il est absent, c'est un de ses collègues qui le remplace dans cette tâche, très souvent le secrétaire. Chaque texte est soumis à un examen de la part d'une commission de trois à quatre personnes, parfois plus, qui rend compte du mémoire dans un rapport. Ce dernier est alors lu en séance, puis approuvé par un vote et joint au procès-verbal. Dans leur quasi-majorité, les mémoires examinés sont retenus à l'unanimité. Il est à remarquer que les examinateurs se posent parfois d'autres questions, comme dans le cas de la « notice sur le séjour des hébreux et sur leur fuite dans le désert », où ils s'interrogent pour savoir « si la question traitée... est de nature à entrer dans l'ouvrage » et « si cette question délicate est traitée avec assez de ménagement pour ne pas choquer les opinions les plus généralement reçues¹³ ». Avant de les envoyer à l'impression, ils sont copiés au propre. Chaque page est paraphée si l'on en croit le délibéré de la séance du 13 avril 1807¹⁴. Les auteurs sont très attentifs aux corrections, comme le montre la lettre de Louis Costaz (fig. 7i) à Jollois : « Le paquet ci-joint renferme les épreuves des quatre dernières feuilles de mon mémoire d'Elethya¹⁵ : je vous prie de les faire remettre à l'imprimerie et de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que les secondes épreuves me parviennent promptement, je les renverrai courrier par courrier ; mais il est désirable que je les aye bientôt, car si elles tardent à me revenir il est possible qu'elles arrivent ici dans un moment où mes fonctions me forceraient d'en être absent. Je tiens beaucoup à revoir les secondes épreuves et pour toute chose au monde je ne voudrais pas que le tirage se fit sans qu'elles m'eussent passé sous les yeux¹⁶. » Ce n'est que sur les troisièmes épreuves que Costaz donne son « bon à tirer » en novembre 1808.

Parmi les manuscrits reçus par la Commission, certains ne sont pas acceptés tout en pouvant être utiles à sa conception, surtout s'ils proviennent de membres de la Commission des sciences et des arts d'Égypte. Jomard, toujours prompt à défendre les intérêts des coopérateurs, prend souvent la parole dans les séances pour protéger les titres des disparus afin qu'ils soient « mentionnés honorablement dans l'ouvrage », comme pour Gloutier et Belletête, dont « le premier a laissé des papiers relatifs à la statistique de l'Égypte, le second a rendu des services importants pour l'inscription des mots arabes sur la carte de l'Égypte. M. Jomard demande en conséquence qu'il soit écrit spécialement à M. Fourier pour l'inviter à vouloir bien dans sa Préface historique faire une mention expresse de ces deux coopérateurs que la mort a enlevés à la société¹⁷ ». Pour autant, ils ne sont pas cités dans la Préface. Il en va de même pour le capitaine du génie Louis-François Vincent, qui décède en décembre 1812. Ses papiers, transmis par sa veuve à la Commission, sont étudiés dans plusieurs séances, sans trouver de notice propre à entrer dans l'ouvrage, mais dont les notes – comme : « La nomenclature de canaux et de villages présente en elle-même un intérêt borné » – sont remises en fonction du sujet aux coopérateurs qui s'en occupent. Jomard note cependant avec regret « que Mr Vincent n'a pas pris soin de faire son voyage dans la Haute Égypte, et qu'il n'a commencé à suivre cette pratique qu'après son retour au Caire. Il est fâcheux qu'aux services rendus dans la Haute Égypte en servant d'interprète aux membres de la Commission il n'ait pas joint

12. Copie de ce texte sans date qui a pu être envoyée aux auteurs. BnF, naf.21951, p. 163-164. Cf. annexe IV.

13. Rapport de la Commission chargée d'examiner l'écrit de Mr Dubois, 6 juin 1814. BnF, naf.3586, p. 5-6.

14. « Cette disposition aura lieu pour tous les mémoires avant qu'ils passent à l'impression. » Séance de la commission du 13 avril 1807. BnF, naf.3577, p. 66.

15. Il s'agit du mémoire : *Grottes d'Elethya. Mémoire sur l'agriculture, sur plusieurs arts et sur plusieurs usages civils et religieux des anciens Égyptiens*, D.É., A.M., t. I, p. 49-78 ; 2^e éd., t. 6, p. 97-154.

16. Lettre de Costaz à Jollois, du 8 octobre 1808. BnF, naf.21938, f° 32.

17. Séance du 24 octobre 1808. BnF, naf.3585, p. 14.

l'attention d'écrire des notes sur les monuments¹⁸ ». Le manuscrit qu'il a laissé et qui s'intitule « Voyages dans la Basse-Égypte et articles divers sur ses habitants, les mœurs, usages et coutumes, faits pendant les ans VII, VIII et IX (1798-1801) », a été partiellement publié dans la *Revue des études napoléoniennes*¹⁹. Autre exemple : celui d'un mémoire de Charles-Étienne Coquebert, dont la conclusion du rapport signé Delile et Jomard, lu à la séance du 29 août 1808, explique que l'auteur le « destinait à être lu au Kaire à l'Institut à l'époque », et que « ces observations simples et capables d'intéresser sont développées avec clarté dans le mémoire de monsieur Coquebert dont elles sont l'objet principal, nous pensons qu'il est utile d'imprimer ce mémoire dans l'ouvrage de la Commission où il se trouvera aussi placé comme un hommage (*sic*) personnel rendu à l'auteur dont la mort en Égypte nous a privés de plusieurs travaux qu'il rédigeait et qu'il eût perfectionnés. Ce mémoire originairement destiné à être rendu public suivant le mode qui paraissait convenable au Caire devient aujourd'hui susceptible de changements que nous avons marqués sur le manuscrit de l'auteur pour être ainsi imprimé avec l'autorisation de l'assemblée, si elle adopte le présent rapport²⁰ ». Ce que fait l'assemblée.

D'autres mémoires sont refusés car ceux-ci ne traitent pas du voyage d'Égypte. Le meilleur exemple est celui du général Louis Tirlet²¹, chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Orient durant l'expédition d'Égypte. Dans la lettre du 18 février 1816 adressée à Berthollet, après avoir énuméré ses fonctions et ses faits en Égypte, il dit avoir retrouvé ses « minutes de levés faites à la boussole et au graphomètre sur toute la Basse Égypte, la côte, le delta et la vallée du Nil jusqu'au-dessus du Kaire », ainsi qu'« environ vingt-cinq cahiers contenant les observations et les recherches qui ont été faites par moi ou par les officiers avec qui j'étais en correspondance dans les différentes provinces de la Haute et Basse Égypte, que nous avons parcourues, tant sur l'état actuel du pays que sur celui des temps antiques d'après la géographie et les auteurs anciens qui ont parlé de l'Égypte. Nous avons décrit tout ce que nous avons vu d'intéressant et de remarquable relativement au sol, aux productions, aux habitants, aux mœurs, aux usages, aux arts, aux ruines &c, de manière à donner une idée exacte et complète du pays et de ses habitants ». Déjà, d'après ces dires, Jacotin « a trouvé des choses qui peuvent lui être utiles pour la formation de la carte²² », mais ce dernier n'en parle pas. Tirlet présente à la séance de la Commission du 18 mars 1816, sa collection de mémoires et écrits rédigés pendant le voyage d'Égypte. Ils sont étudiés par une commission dont Jollois est le rapporteur. Celle-ci conclut que « les matériaux recueillis en Égypte par M. le G^{al} Tirlet ne sont pas tous de nature à être admis dans l'ouvrage, attendu que sans être étrangers à l'expédition française, ils ne sont cependant pas tous relatifs à l'Égypte. » La commission l'invite à publier à part son travail et comme Tirlet « a écrit un nombre d'articles sur l'Égypte moderne », elle lui suggère de « rédiger un mémoire sur les mœurs et les usages des habitants actuels de l'Égypte²³ ». Malheureusement, Tirlet ne fit ni l'un ni l'autre, ce qui est surtout dommage pour l'histoire de la vie des Égyptiens au début du XIX^e siècle²⁴, d'autant que ses manuscrits semblent avoir disparu. Il n'est pas cité dans l'ouvrage, mais reçoit un exemplaire de la *Description de l'Égypte*.

Les auteurs ne font parfois que publier, remanier ou non, un texte lu à l'Institut du Caire. C'est le cas de Michel-Ange Lancret avec son « mémoire sur la branche canopique », que Jomard propose d'insérer dans l'ouvrage²⁵, ou celui « sur le canal d'Alexandrie » de Lancret et Chabrol, où les examinateurs décident d'ajouter une note pour expliquer l'action des Anglais qui rompirent la digue du canal en 1801²⁶. D'autres présentent des écrits

18. Séance du [mardi] 31 août 1813 avec le rapport de Jomard sur les papiers de Vincent. BnF, naf.3585, p. 189-191.

19. « L. Vincent : Une promenade au Caire en l'an VII », *Revue de l'Institut Napoléon*, 1959, vol. 70-76, p. 100-109. Seules les pages 44 à 53 du manuscrit sont reproduites. BnF, naf.219679, MF 21236.

20. Rapport lu à la séance du 29 août 1808. BnF, naf.3585, p. 4-5. COQUEBERT, « Réflexions sur quelques points de comparaison à établir entre les plantes de France et celles d'Égypte. » D.É., H.N., t. 1, p. 59-62 ; 2^e éd., t. 24, p. 1-9.

21. Séances de la Commission. BnF, naf.3580, p. 104, naf.3586, p. 43, 49.

22. Lettre de Tirlet à Berthollet, du 18 février 1816. BnF, naf.21948, f^{os} 206-207.

23. Séance du 18 mars 1816 et séance du 8 avril 1816. La Commission est composée de Fourier, Girard, Delile, Le Père aîné, Jomard et Jollois rapporteur. BnF, naf.3586, p. 43 et 49.

24. Ph. De Meulenaere ne cite pas Tirlet. Nous n'avons pas trouvé de publication sur l'Égypte de ce général.

25. D.É., A.M., t. I, p. 251-254 ; 2^e éd., t. 18, p. 19-26. Notice lue à l'Institut du Caire, le 21 frimaire an VIII (12 décembre 1799).

26. Mémoire lu à l'Institut du Caire, le 1^{er} nivôse an VIII (22 décembre 1799). D.É., É.M., t. II, p. 185-194 ; 2^e éd., t. 15, p. 365-385.

qu'ils ont déjà publiés, comme Dubois-Aymé qui soumet à l'assemblée des coopérateurs son travail « sur les anciennes branches du Nil et ses embouchures dans la mer » et dont les conclusions du rapport des commissaires chargés de son examen visent à une publication dans la troisième livraison, alors qu'il fait partie du volume I des Antiquités Mémoires dont la page de titre est millésimée 1809. L'auteur en note indique qu'il a remis son mémoire à la Commission d'Égypte le 31 août 1813²⁷, mais on constate sur l'exemplaire du tiré à part que possède la Bibliothèque municipale de Grenoble que celui-ci est daté de « Paris, de l'Imprimerie royale, janvier 1816 ». Dubois-Aymé en fit une première publication privée en 1812²⁸. Voilà de quoi expliquer la complexité de dater les différentes publications dont se compose la *Description de l'Égypte*.

Dans sa lettre du 9 février 1803 à la Commission, Villoteau (fig. 7p) « demande que l'on trace une ligne de démarcation qui détermine d'une manière exacte et positive les limites dans lesquelles doivent se renfermer les divers collaborateurs de l'ouvrage sur l'Égypte en ce qui regarde la composition des mémoires qui doivent entrer dans cet ouvrage²⁹ ». La teneur de cette lettre est discutée durant la séance du 28 février 1803. La Commission lui répond « qu'il est impossible de fixer d'avance aux divers coopérateurs les limites dans lesquelles ils doivent se renfermer ; qu'ils doivent seulement ne point perdre de vue que cet ouvrage ne doit être ni un livre de pure érudition, ni un traité complexe sur chacune des sciences dont on aura à parler ; mais que l'on doit se borner, selon l'esprit de l'arrêté du Gouvernement, à composer le recueil des observations qui ont été faites en Égypte pendant le cours de l'expédition³⁰ ».

Le secrétaire de la Commission, Jollois, revient en 1814 sur la manière d'examiner les mémoires. À ce moment-là, presque tous les dessins, en dehors de ceux d'histoire naturelle, ont été examinés et acceptés par la Commission. Jollois « propose que tous les mémoires déjà présentés, et qui n'ont point encore été examinés ainsi que tous les écrits qui seront offerts par la suite pour faire partie de l'ouvrage, seront lus en séance générale. Les commissaires qui auront été nommés pour l'examen desdits écrits, seront spécialement invités à se trouver à la séance, et seront toujours tenus de faire leur rapport sur les mémoires présentés, à moins que l'assemblée n'en ordonne autrement. Cette proposition étant appuyée, est mise aux voix et adoptée³¹ ».

2. Les auteurs : collaborateurs, auteurs et contributeurs, dessinateurs et peintres

Au regard des très nombreux témoignages recensés par Philippe de Meulenaere dans sa bibliographie raisonnée³², on peut s'étonner que sur l'ensemble des savants et officiers qui ont participé à l'expédition, ils sont à peine une cinquantaine à fournir des mémoires et seulement 42 dont les textes sont retenus pour la publication. Une liste des mémoires est établie dans un registre sur lequel des annotations au crayon indiquent le nombre de pages qu'ils doivent présenter avec un décompte général à la fin qui indique que l'ouvrage comprend huit volumes de 800 pages³³. Le ministre Chaptal lui-même cherche à limiter les contributions. Elles sont au nombre de 157.

Avant d'étudier plus particulièrement les auteurs, regardons les différentes collaborations qui apparaissent à l'intérieur des mémoires.

27. Séance du 31 août 1813. Devilliers, Jomard et Jollois sont chargés de l'examen. BnF, naf.3585, p. 189. Rapport lu à la séance du 29 novembre 1813, BnF, naf.3585, p. 202. D.É., A.M., t. I, p. 276-264 ; 2^e éd., t. 8, p. 49-75.

28. J.-M. DUBOIS-AYMÉ, *Mémoire sur les anciennes branches du Nil et ses embouchures dans la mer*, Livourne, chez Jean Marenigh, 1812 (en ligne dans Google livres).

29. Lettre de Villoteau à la Commission, du 20 pluviôse an XI (9 février 1803). BnF, naf.21949, p. 118.

30. Séance du 9 ventôse an XI (mardi 28 février 1803). BnF, naf.3584, p. 11. P.-M. GRINEVALD, *André-Guillaume Villoteau...*, Paris, 2014.

31. Séance du 3 octobre 1814. BnF, naf.3586, p. 15.

32. Ph. DE MEULENAERE, *Bibliographie raisonnée des témoignages de l'expédition d'Égypte...*, Paris, 1993.

33. « Les calculs sont faits sur le pied de 26 250 000 lettres, ce qui fait 8 vol. de 800 pages du format arrêté. » BnF, naf.3587, p. 97.

2.1. Les collaborateurs

Les auteurs utilisent des observations transmises par des officiers et des savants, dont certaines par des correspondants étrangers. C'est le cas de Gratien Le Père qui fait référence au « journal de marche du 3 messidor an 7 » du chef de brigade Joseph-Félix Lazowski³⁴ ou celui de Jacotin qui évoque le journal du général Honoré Vial³⁵. Ils utilisent d'ailleurs assez facilement les journaux et carnets de voyages des uns et des autres, comme celui de Fourier qui sera partiellement édité par Jollois dans son journal³⁶. N'oublions pas Antoine Burel, chef de bataillon du génie, ingénieur en chef à Montpellier qui explique qu'ayant fait l'expédition d'Égypte, il a « fourni divers matériaux pour le grand ouvrage qui se publie aux frais du gouvernement et en particulier la carte des environs de Memphis et celle des environs du Kaire³⁷ ». À ce propos, Jacotin fait remarquer dans l'explication de la feuille 21 concernant Memphis que le « plan d'une partie de la province de Gyseh, fait par M. Burel, a été très utile pour celle qui se trouvait sur les bords du Nil entre Abou-Seyfeny et Monâ el-Emyr³⁸ ». Mais cela reste marginal. Les citations d'auteurs anciens et d'autres voyageurs demeurent les sources principales extérieures, ce qui demande du temps en recherches, et de ce fait explique en partie les retards dans la remise des mémoires. Quelques documents utilisés demeurent anonymes.

Voici quelques exemples de ceux qui ont droit à une citation. On peut mentionner le général Auguste-Nicolas Baudot chargé par l'Institut d'Égypte de réunir des documents sur la législation, les usages civils et religieux, ainsi que l'état militaire. S'il n'avait pas succombé à ses blessures le 29 mars 1801, il aurait certainement participé à l'ouvrage, comme le laisse à penser sa lettre du 22 ventôse an VIII à Joseph Fourier :

Je vous fais passer, citoyen, la notice des matériaux que j'ai pu réunir. J'en attends tous les jours de nouveaux. J'écris encore de tous les côtés, car le temps de la récolte sera j'espère bientôt passé; on m'a fait espérer des renseignements assez détaillés sur les arabes de la Bachiré; j'attends avec impatience le général Donzelot pour revoir, corriger et augmenter mes notes sur la haute Égypte; j'ai écrit pour connaître le produit des moutons, objet qui a été, je crois, négligé; je vais faire examiner quelques manuscrits que je me suis procurés; on les regarde ici comme fort importants pour l'histoire, d'autres me paraissent par leurs titres n'être que des romans, suivant leur plus ou moins d'importance j'en ferai part à la Commission après les avoir fait traduire³⁹.

L'ingénieur des ponts et chaussées Victor Dalmas⁴⁰, « cy-devant agent français de la province de Bahyré » pendant la campagne d'Égypte, adresse à Jomard le 20 novembre 1809 une note pour être utile « sur les mœurs et usages des peuples de l'Égypte en 1800⁴¹ », souhaitant « qu'à chaque article extrait de mes notes vous y missiez mon nom⁴² ». Chabrol le cite dans une note de son essai sur les mœurs⁴³, mais Gratien Le Père n'en fait pas état dans son mémoire relatif à Bahyreh. Dalmas reçoit un exemplaire de l'ouvrage comme ancien membre de l'expédition et pour les matériaux qu'il fournit à la Commission. Il explique au ministre de l'Intérieur :

34. Il est écrit Lazowski au lieu de Lazowski. Gratien LE PÈRE, « Les lacs et déserts de la basse Égypte », D.É., É.M., t. II, p. 474-475; 2^e éd., t. 16, p. 209-211.

35. P. JACOTIN, « Mémoire sur la construction de la carte de l'Égypte », D.É., É.M., t. II, 2^e partie, p. 95-97; 2^e éd., t. 17, 1824, p. 609-613. Le Journal de voyage du général Honoré Vial (1766-1813) reste en partie inédit à ce jour. Voir *Mémoire sur l'Égypte...*, t. IV, Paris, Didot, an XI, p. 210-217.

36. P. JOLLOIS, *Journal d'un ingénieur...*, Paris, Leroux, 1904 (voir p. 165-214).

37. Lettre de Burel au ministre de l'Intérieur, du 9 août 1824. BnF, naf.21936, f° 92 (3).

38. P. JACOTIN, *op. cit.*, D.É., É.M., t. II, 2^e partie, p. 55; 2^e éd., t. 17, p. 540.

39. Lettre de Baudot à Fourier, datée: Le Caire, 22 ventôse an 8^e (13 mars 1800). BnF, naf.21935, f° 83.

40. Victor de Dalmas, ingénieur du canal des deux mers à Castelnau-dary, est cousin du général Andréossy.

41. Extraits d'un manuscrit de « M. V. Dalmas, cy devant agent français de la province de Bahyré, sur les mœurs et usages des peuples de l'Égypte en 1800 ». BnF, naf.23818. Papiers Jomard.

42. Lettre de Dalmas à Jomard, du 20 novembre 1809. BnF, naf.21938, f° 157.

43. CHABROL, « Essai sur les mœurs... », D.É., É.M., t. II, 2^e partie, p. 526, note 1; 2^e éd., t. 18, p. 340, note 1.

J'ai été le premier Français de l'expédition qui ait mesuré la hauteur de la colonne d'Alexandrie. J'employai le moyen de son ombre comparée à celle de ma canne et mon résultat n'a présenté que cinq à six pouces de différence avec son mesurage définitif et régulier. J'ai été le premier à dessiner la machine à battre le blé et à envoyer ce dessin à l'ordonnateur en chef pour l'Institut du Caire. J'ai été encore le premier à fournir des renseignements sur l'administration des finances et sur les divers genres de propriété. Feu Mr Lancret, mon ami, en composa un mémoire qu'il lut à l'Institut et qui eut du succès par sa nouveauté et par son importance. C'est moi qui ai montré aux tisserands d'Égypte le procédé pour ajouter leurs peignes afin de pouvoir faire des toiles le double plus large que leurs toiles ordinaires, dont il falloit quatre largeurs pour faire une de nos chemises. J'avois essayé auparavant de leur faire des peignes assés larges; mais la qualité des roseaux à notre disposition ou l'instrument que j'avois fait confectionner pour cela n'étoient pas convenables. J'ai aussi montré à ces tisserands à faire des toiles quadrillées pour mouchoirs et chals, malheureusement le lin était trop écru et le coton trop grossier pour que cette fabrication fut avantageuse. J'ai fourni à la Commission un recueil des principaux faits, dont j'ai été, moi-même, le témoin et qui sont propres à faire connaître le caractère des Égyptiens et des arabes. Enfin, je suis le seul qui ait levé la carte de la province de Bahyrée, dont j'étois agent français. Je l'avais rencontrée assez exacte pour que le général en chef qui la vit me l'enlevât et la remis au dépôt général de la Guerre. C'est là que Mr Lancret doit l'avoir trouvée d'après l'indication que je lui en donnai et sur la demande qu'il me fit de cette carte qui manquait à votre collection⁴⁴.

Le préfet de la Seine, Chabrol, rappelle d'ailleurs «à ses collègues de la Commission d'Égypte les travaux utiles de Mr Dalmas. Il en a été témoin et les attesterait s'il en était besoin. Il se borne à leur témoigner l'intérêt qu'il prend au succès de sa demande [d'un exemplaire]». Victor Dalmas n'est cité qu'une fois dans l'ouvrage.

Un autre exemple est celui de G. M. Villette de Châteauneuf, ancien jurisconsulte, qui présente à la séance du 27 messidor an XII (16 juillet 1804) «un mémoire contenant des observations sur la coudée du nilomètre d'Éléphantine, sur celle du Mekias au Caire et sur les autres mesures égyptiennes. Il désire qu'elles puissent être utiles à ceux qui traiteront cette matière». Le président de la Commission le remercie pour cette contribution qui sera prise en considération «lorsque les objets qu'ils renferment seront devenus le sujet des délibérations⁴⁵». L'auteur envoie en 1807 plusieurs exemplaires de son mémoire à l'académie de Rouen. Mais ni Girard, ni Le Père aîné ne citent le mémoire ou des notes de Villette dans leurs travaux sur le nilomètre⁴⁶. Par ailleurs, il propose à la Commission de publier son manuscrit, *Dissertation sur les périodes égyptiennes*⁴⁷; elle lui répond que «n'étant point une société permanente établie pour l'examen de tous les travaux faits sur l'Égypte, M. Villette ne peut attendre de sa part, ni décision ni rapport sur les ouvrages ci-dessus⁴⁸». Il n'a pas participé à la campagne d'Égypte.

D'autres contributions apparaissent au fil des notes. Le numismate savoyard Joseph-François Tôchon propose à la Commission en 1819 un «mémoire qu'il a composé relativement à la planche de médailles des nômes d'Égypte». Il désire le voir insérer dans l'ouvrage, en récompense de quoi il souhaite un exemplaire de la *Description de l'Égypte*. «Après une longue délibération», son mémoire est rejeté au motif qu'il n'est pas l'un des coopérateurs, mais il est «invité à fournir seulement une explication» de la planche de médailles, et qu'on lui accordera «un certain nombre d'exemplaires de ladite planche». Pour l'exemplaire, il doit s'en remettre au ministre de l'Intérieur; sans résultat. Tôchon, membre de l'Institut depuis 1816, fournit à Jomard les dessins de «toutes les médailles, hormis quatre»

44. Lettres, au texte quasi-similaire, à la Commission et au ministre de l'Intérieur, des 5 et 16 décembre 1815. En marge de la première, attestation de Chabrol. AN, F¹⁷ 1106.

45. Séance du 27 messidor année 12 (lundi 16 juillet 1804). BnF, naf.3584, f° 26v (p. 36).

46. Pour les textes de Girard et Le Père aîné, voir D.É., A.M., t. I, p. 1-46; 2^e éd., t. 6, p. 1-96; et É.M., t. II, 2^e partie, p. 527-570; 2^e éd., t. 6, p. 554-645.

47. G.-M. VILLETTE de CHÂTEAUNEUF, *Dissertation sur les périodes égyptiennes et sur une période indienne*, Paris, Dentu, XII (1804). In-8°, 71 p. [BnF: G. 13334 et G. 30029].

48. Séance du 11 germinal an XIII (mercredi 3 avril 1805). BnF, naf.3577, p. xviii.

de la planche 58 du volume V d'Antiquités des nômes d'Égypte. Tôchon est l'auteur de *Recherches historiques et géographiques sur les médailles des nômes ou préfectures d'Égypte* que cite Jomard dans ses « Descriptions des antiquités du nôme Arsinoïte, aujourd'hui le Fayoum⁴⁹ ». Jomard rédige une grande partie de sa « Description des antiquités d'Athribis, de Thmuis et de plusieurs nômes du delta oriental », d'après une « notice sur les ruines de l'ancienne Thmuis » remise à la Commission par le marquis Charles-François-Guillaume de Chanaleilles, ancien directeur des domaines nationaux en Égypte, et dont le rapport est lu à la séance du 30 avril 1821. Chanaleilles est l'un des chevaliers de Malte qui s'embarque avec la flotte expéditionnaire de Bonaparte, après la prise de l'île, et qui est attaché à la Commission des sciences et des arts d'Égypte. Durant son séjour en Égypte, il visite le delta du Nil, et de retour en France, rédige la notice en question, laquelle lui permet d'obtenir un exemplaire de l'ouvrage⁵⁰. Comme dernier exemple, le chef de bataillon du génie Gilbert Bachelu qui a droit à trois citations dans différents mémoires de Dubois-Aymé, Rozière et Le Père⁵¹. Bien que devenu général, Bachelu ne fait pas partie des collaborateurs récompensés par un exemplaire de l'ouvrage.

Pour l'enrichissement de l'ouvrage, la Commission n'hésite pas à intégrer des documents provenant d'autres sources que celles de l'expédition. C'est le cas du dessin d'un monolithe couvert de hiéroglyphes rapporté par l'ambassadeur de France à Constantinople, Choiseul-Gouffier. Pour cela, il faut l'autorisation du ministre à qui la Commission écrit le 29 mars 1811 pour lui expliquer les choix en la matière et lui demande son approbation :

Par le décret impérial qui ordonne l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte, les matériaux recueillis dans cette contrée dans le cours de l'expédition doivent faire partie de l'ouvrage, après toutefois avoir été choisis par l'assemblée des coopérateurs. Parmi les monuments d'antiquité égyptienne, ceux qui présentent une série de signes hiéroglyphiques ont été distingués comme utiles aux recherches des savants qui voudraient étudier les anciennes langues égyptiennes. On s'est donc attaché à réunir tous les fragments authentiques renfermant des hiéroglyphes. En effet, s'il y a quelque voie pour arriver à la connaissance du langage hiéroglyphique, c'est sans doute le rapprochement d'un grand nombre de scènes complètes accompagnées d'inscriptions dans la langue sacrée ; c'est surtout la correction et la fidélité des inscriptions, chose à laquelle on ne s'était pas attaché avant l'expédition d'Égypte. Cette considération a déterminé la Commission à admettre dans l'ouvrage le dessin d'un monolithe recueilli en Égypte par M. de Choiseul, ancien ambassadeur de France avant l'expédition de Sa Majesté en Orient. Le lieu où ce monument a été trouvé, et le caractère précis des signes hiéroglyphiques qu'il renferme le rendent authentique et précieux et tout à fait digne de trouver place à côté de ceux qui ont été rapportés d'Égypte par les coopérateurs eux-mêmes⁵².

L'autorisation définitive est datée du 3 juin 1813⁵³. Il se trouve sur la planche 48 du volume V, A. (plan, coupes et détails hiéroglyphiques d'un monolithe trouvé à Damiette), dessiné par Jomard et gravé à l'eau-forte par Smith.

Le collectionneur Narcisse Révil⁵⁴ a droit à une mention pour avoir autorisé la reproduction d'un papyrus qu'il avait acheté à la vente du célèbre cabinet d'Hernand en février 1739 et qui est reproduit dans la figure 7 de la planche 44 du volume V des Antiquités.

49. Séance de la Commission du 5 octobre 1819. BnF, naf.3582, p. 115-116. Voir A, V, explication de la planche 58 : « Toutes ces médailles, ou les dessins, hormis quatre, ont été tirées du cabinet de Mr Tôchon. » L'ouvrage de Tôchon d'Annecy paraît en 1822 à l'Imprimerie royale avec une « Notice sur la vie et les ouvrages de M. Tôchon » par Jean-Antoine Saint-Martin.

50. Jomard explique que « le reste de ce paragraphe a été rédigé, pour la plus grande partie, d'après les notes que M. de Chanaleilles a bien voulu me fournir ; » D.É., A.D., t. II, chapitre xxii, p. 23 (note 3 p. 15) ; 2^e éd., t. IX, 1829, p. 370-385.

51. Voir F. ROZIÈRE, « Description minéralogique de la vallée de Qoçeyr », D.É., H.N., t. II, 1812, p. 86 ; 2^e éd., t. 19, 1824, p. 170.

52. Lettre de la Commission au ministre de l'Intérieur, du 29 mars 1811. BnF, naf.3579, p. 122-123 et AN, F¹⁷ 1104.

53. Lettre de Choiseul à la Commission, du 3 juin 1813. BnF, naf.3579, p. 176 et BnF, naf.21937, f^o 175.

54. Narcisse Révil (1779-1844), fait fortune dans le commerce des tissus, puis se retire des affaires et se consacre à la recherche des objets d'art. « Vente de la collection... de feu M. N. Révil » dans E. PIOT, *Le Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, vol. 3, 1844, p. 443 et suivantes. Voir la note de la figure 7 de l'explication de la planche 44. D.É., A., vol. V, Explication des planches : papyrus... n.p. ; 2^e éd. 1821, p. 540-541.

Les auteurs des différents mémoires, entres autres dans la partie État Moderne, font de multiples références à tous les ouvrages qu'ils ont pu consulter, aux mémoires de leurs collègues et à des faits qui se sont produits en Égypte. Jomard d'ailleurs n'hésite pas à donner les extraits des textes des principaux auteurs sur le sujet qu'il traite, comme à la fin de son mémoire sur le lac Moëris⁵⁵. Le fait le plus remarquable est sans nul doute celui que relate Jollois dans sa *Notice sur la ville de Rosette*, en parlant de la réparation du fort pour les invalides : « Nous devons rappeler ici que c'est en faisant des fouilles pour la réparation de ce fort que M. Bouchard, officier du génie, trouva la fameuse pierre de Rosette, le monument le plus précieux qui ait été offert depuis longtemps à la sagacité des savants de l'Europe. Les trois inscriptions qui existent sur cette stèle Égyptienne, sont gravées planches 52, 53, 54, A vol. V⁵⁶. »

2.2. Les auteurs et les contributeurs

L'un des premiers à répondre à la circulaire de Chaptal du 29 ventôse an X (20 mars 1802) est le pharmacien Rouyer, qui transmet le 27 mars 1802 « la liste des objets dont je me suis occupé pendant mon séjour en Égypte : je souhaite que ces travaux puissent être de quelque utilité à la composition de votre ouvrage⁵⁷ ». Parmi tous les sujets sur les arts anciens et modernes qu'il se propose de traiter, certains le seront en commun avec les citoyens Regnault et Rozière, mais Rouyer explique qu'« après avoir recueilli du papyrus (*sic*) assez volumineux que je possède, tout ce qu'il offre d'intéressant pour son histoire et celle des signes hiéroglyphiques, je le remettrai à la Commission chargée de la rédaction de l'ouvrage, pour en tirer tel avantage qu'elle jugera à propos⁵⁸ ». Bel exemple de la collaboration des membres de la Commission dans l'élaboration et la rédaction du grand ouvrage. Mais comme beaucoup d'entre eux, Rouyer ne fournit qu'une infime partie de son programme.

Le littérateur François-Auguste Parseval de Grandmaison s'adresse au ministre de l'Intérieur le 16 germinal an X (6 avril 1802) en expliquant « que pendant le séjour de 18 mois » en Égypte, il demeure deux mois à Rosette, un an au Caire, et quatre mois à Suez où il a pris « des notes particulières sur le commerce, la religion, l'industrie, et les mœurs de ses habitants ». Il a un « désir ardent de seconder les vues du gouvernement [...] prêt à joindre mes observations particulières à celles de mes collègues⁵⁹ ». Parseval qui se consacre à son retour entièrement à la littérature, n'offre aucun document, sauf quelques notes qui servent au mémoire de Chabrol « sur les mœurs des habitants modernes de l'Égypte » et à l'ouvrage de souvenirs du littérateur et académicien Antoine-Vincent Arnault⁶⁰.

Pour les autres membres de l'expédition, et particulièrement les militaires, ils ne semblent pas avoir été directement prévenus, malgré l'article 2 qui les englobe. Leur absence est certainement due au caractère scientifique de la *Description de l'Égypte*, où les souvenirs militaires et les récits de voyages n'ont pas leur place. Certains, comme le laissaient pressentir les discussions à l'Institut d'Égypte, préféreront publier séparément, comme les généraux Berthier et Reynier, les médecins et chirurgiens de l'expédition, Jean-Baptiste Lattil, Jean-François Pugnet et Antoine Savaresi⁶¹. Il y a plusieurs raisons à leur choix d'un éditeur privé. Pensent-ils que la Commission tarde trop dans son travail ? Veulent-ils profiter pleinement de leur travail plutôt que de se perdre dans l'anonymat d'un ouvrage collectif ? Pour les naturalistes, il ne faut pas négliger le besoin d'antériorité de leur publication. Pour les soldats, leurs témoignages ne seront publiés que tardivement et

55. E.-F. JOMARD, « Mémoire sur le lac de Moëris comparé au lac du Fayoum », D.É., A.M., t. 1, p. 109-114 ; 2^e éd., t. 6, p. 155-226.

56. D.É., É.M., t. II, 2^e partie, note 2, p. 334 ; 2^e éd., t. 18, note 2, p. 500.

57. Lettre de Rouyer au ministre de l'Intérieur, Chaptal, du 7 germinal an XI (27 mars 1802). BnF, naf.21947, f^o 58.

58. Liste de Rouyer. Note à propos du « payrus des momies ». BnF, naf.21947, f^{os} 60-61.

59. Lettre de Paris de Parseval Grandmaison, membre de l'Institut d'Égypte, au ministre de l'Intérieur, du 16 germinal an X (16 avril 1802) de la République. BnF, naf.21945, f^o 262.

60. Voir CHABROL, « Essai sur les mœurs... », D.É., É.M., t. II, 2^e partie, p. 524 et A.-V. ARNAULT, *Souvenirs d'un sexagénaire*, Paris, Dufey, 1833, rééd. Garnier frères, t. IV, p. 425-429.

61. Voyez P. De MEULENAERE, *Bibliographie raisonnée...*, Paris, 1993, p. 26, 173, 70, 182, 166, 132, 129, ainsi que Y. LAISSUS, *Jomard...*, 2004, p. 68-69.

le plus souvent après leur mort. D'autres verrons leurs mémoires refusés. En 1816, l'ingénieur des ponts et chaussées Pierre-Dominique Martin, pourtant collègue et ami de Jomard, se voit interdire la publication d'un extrait de son mémoire sur le Fayoum, lequel n'est toujours pas paru⁶². Certains n'hésitent pas à demander des tirages supplémentaires à leur propre usage, comme Alire Raffeneau-Delile qui sollicite la permission de faire tirer à ses frais cent exemplaires des planches de botanique dont il est l'auteur, laquelle est accordée par Lainé, ministre de l'Intérieur⁶³.

Il faut ici faire une exception pour le général de division d'artillerie Antoine-François Andréossy qui, à côté de son activité de commandement, trouve encore le temps d'effectuer des recherches scientifiques qui lui permettent d'être nommé membre de l'Institut d'Égypte et qui aboutissent à la publication de trois mémoires dans la *Décade égyptienne*. Dans sa réponse à Chaptal du 18 germinal an X (8 avril 1802), à l'en-tête du Dépôt de la guerre dont il est le directeur, il propose pour l'ouvrage sur l'Égypte ce qu'il a déjà publié : « 1) un mémoire sur le lac Menzaleh ; 2) un mémoire sur la vallée du lac de natron, et celle du fleuve sans eau ; 3) des observations sur le lac Maris pour faire suite à ce dernier mémoire, insérées dans le *Moniteur* du [31 octobre et 4 novembre 1800] »⁶⁴. Seuls les deux premiers sont présentés à la séance du 2 mai 1808 par Jacotin, examinés par Savigny, Jacotin, Jomard et Berthollet, qui font quelques observations à l'auteur, lesquelles entraînent des modifications de leur rédaction, comme pour celui du lac Menzaleh : « Le dernier paragraphe de la page 166 [161] et celui de la page 167 [162] nous paraissent devoir être refondus entièrement. » Dans les mains de Jacotin en juin 1808, ils sont transmis à la Commission pour faire partie, à la suite l'un de l'autre, du premier tome de l'État moderne⁶⁵. Andréossy, membre de la Commission d'Égypte, participe aux premières séances et il fait même partie de celle nommée pour régler la manière de classer les divers matériaux.

Adrien Raffeneau-Delile propose en collaboration avec Alexis Bert (nommé Berthe dans la *Description de l'Égypte*) un mémoire devant avoir pour titre : « Mémoire géologique sur la partie du désert situé à l'orient de Syout avec une carte à l'appui », mais qui n'est même pas présenté. Le manuscrit d'Alexis Bert avait été retrouvé à Turin. Jules Couyat, son éditeur, estime qu'« il ne fait cependant pas de doute que sous sa forme actuelle, il n'eût eu qu'un médiocre succès auprès des membres de la Commission des arts », et qu'il faut le considérer plus comme « un carnet de notes ou un journal de route », plutôt qu'un mémoire propre à être publié au sein de la *Description de l'Égypte*⁶⁶.

Certains auteurs abandonnent en cours de route, n'ayant pas le courage ou la force de terminer leur travail. On a l'exemple de Saint-Genis qui, depuis le 24 février 1821, est « saisi d'un violent point de côté avec fièvre et tous les symptômes d'une fausse pleurésie, qui heureusement s'est terminée par une simple fièvre bilieuse. Celle-ci vient de s'arrêter à la suite d'une grande évacuation... Je saisis ce premier moment de relâche pour me débarrasser près de toi d'un poids qui m'accable depuis longtemps. Je ne puis pas assurer que ce soit la lettre de la commission du 19 février qui m'ait porté le coup dont je commence à me relever, mais si j'avais eu assez de force le second ou le troisième jour de cette maladie, je me serais pressé d'écrire, que je renonce avec un inconsolable regret, mais une invariable résolution à faire paraître mon malheureux travail dans la dernière livraison que vous allez faire de l'ouvrage d'Égypte. Ma vie doit passer avant tout avec la famille que j'ai à soutenir, et il m'est démontré comme à tous ceux qui m'entourent, que je ne pourrais conserver ma

62. Collection J. Laissus, cité dans Y. LAISSUS, *Jomard...*, 2004, p. 174.

63. Lettre de Lainé à la Commission, du 7 décembre 1816. BnF, naf.21942, f° 138. Papiers Delile à l'Institut botanique de Montpellier, cité dans Y. LAISSUS, *Jomard...*, 2004, p. 174.

64. Lettre d'Andréossy à Chaptal, du 18 germinal an X (8 avril 1802). BnF, naf.21934, f° 250.

65. Lettres d'Andréossy à Jollois, des 10 juin et 2 août 1808. BnF, naf.21934, f°s 252 et 253.

66. Voir J. COUYAT, « Un appendice à la *Description de l'Égypte* », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1910, vol. 54, n° 6, p. 492-498. J. COUYAT, « Description du désert de Siout à la mer rouge, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Turin : relation d'une course faite pour reconnaître une partie du désert et des montagnes à l'est de Siouth », *BIFAO* 9, 1911, p. 139-184 et *BIFAO* 10, 1912, p. 1-77 (en ligne : <http://www.ifao.egnet.net/bifao/>). Voir A. BERNARD, *Pan du désert*, Leyde, E. J. Brill, 1977, p. 226-232.

place et achever mon travail d'Égypte sans qu'il m'en coûtât réellement la vie». Cette lettre de renoncement adressée à Jomard le 8 mars 1821 se termine par un pathétique «ton ami pour la vie. Pour Mr Saint-Genis, N. Vauson⁶⁷». La commission lui répond le 26 mars en déplorant sa «Description d'Alexandrie» et lui demande des extraits⁶⁸. Saint-Genis guérit et termine son travail qui paraît en 1826 dans la troisième section de la troisième livraison.

Afin de mieux comprendre qui sont les différents auteurs, nous empruntons à Jean-Édouard Goby le tableau qu'il a établi du coefficient de participation des groupes aux principaux recueils «Égyptiens», chiffrant ainsi la part quantitative de chacun, dont nous ne retiendrons ici que la partie concernant la *Description de l'Égypte*⁶⁹:

	Coopérateurs	Planches	Textes	Ensemble
Militaires	3	178	24	202
Corps médical	5	93	76	169
Administrateurs	1		41	41
Scientifiques	8	758	906	1664
Lettres et arts	12	2137	401	2538
Ingénieurs	34	3584	1797	5381
Divers	1	5		5
Ensemble	64	6755	3245	10000

Ce tableau montre parfaitement que l'ouvrage est une œuvre de scientifiques. Elle se veut d'ailleurs ainsi : non pas une histoire, ni un journal de voyage, mais bien une «description encyclopédique», au sens où l'entend l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

Pour compléter, voici comment s'organise, selon Gillispie, les «126 mémoires distincts» qui forment le texte de la *Description de l'Égypte* : «30 relèvent de ce qu'on est convenu de nommer, désormais, archéologie antique et 21 de l'histoire naturelle, *stricto sensu*»; les 75 autres se répartissent de la manière suivante : 24 géographie physique ; 3 hydrographie ; 2 météorologie ; 2 agronomie ; 7 technologie ; 4 métrologie ; 1 économie ; 3 sciences politique ; 2 histoire ; 4 histoire des sciences ; 2 médecine ; 2 sociologie ; 2 démographie ; 8 anthropologie-ethnologie ; 3 linguistique ; 4 musicologie⁷⁰. » Nous verrons plus loin que ce chiffre de cent vingt-six n'est pas exact.

Parmi les membres de l'expédition qui proposent leur collaboration, on retiendra l'antiquaire Louis Ripault, bibliothécaire de l'Institut d'Égypte, et bibliothécaire de l'Empereur. Dans sa lettre au ministre de l'Intérieur du 14 avril 1802, il offre d'écrire des mémoires où il traitera «sans exception tous les sujets relatifs à la chronologie, à l'histoire et aux antiquités égyptiennes⁷¹». Ripault renonce et ne publie rien dans la *Description de l'Égypte* – à peine y est-il cité trois fois –, et fait paraître tout au plus un article dans *Le Moniteur*⁷². Il en va de même pour Jean-Baptiste Fèvre qui écrit en août 1802 à la Commission pour lui annoncer sa nomination à la place

67. La lettre est signée par N. Vauson, Paris, le 8 mars 1821 (nous n'avons pas pu identifier Vauson). BnF, naf.21949, p. 12. Cité dans Y. LAISSUS, *Jomard...*, 2004, p. 189.

68. Lettre à Saint-Genis, du 26 mars 1821. BnF, naf.3583, p. 5.

69. J.-É. GOBY, «Ingénieurs "Témoins utiles" de l'expédition d'Égypte», *Revue de l'Institut Napoléon*, n° 135, 1979, p. 75.

70. C.C. GILLISPIE, «Scientific Aspects of the French Egyptian Expedition, 1798-1801», *Proceedings of the American Philosophical Society*, 133, n° 4, décembre 1989, p.447-474. Traduit en français dans H. LAURENS, *L'Expédition d'Égypte 1789-1801*, Paris, Armand Colin, 1989, p. 371-396 (p. 393).

71. Lettre de Ripault, du 14 germinal an X (14 avril 1802). AN, F¹⁷ 1100, Dossier 5, pièces 234-236.

72. «Description abrégée des principaux monumens de la Haute-Égypte...», *Le Moniteur*, 3 messidor an VIII (22 juin 1800), n° 300 (Ph. De MEULENAERE, p. 174).

d'ingénieur des ponts et chaussées dans le département du Pas-de-Calais, qui « va l'empêcher de s'occuper spécialement de l'ouvrage sur l'Égypte et de toucher le supplément d'appointements qui lui avait été accordé, néanmoins il consacrera tout le temps dont il pourra disposer pour terminer les dessins qu'il a annoncés⁷³ ».

Le naturaliste Hyppolite Nectoux⁷⁴ propose à Chaptal de ne rédiger pas moins de quinze mémoires accompagnés de cinquante-quatre planches dont il donne la liste. Projet ambitieux qu'il sait d'avance difficile à réaliser, car « la perte d'un œil que me cause le voyage d'Égypte, et l'infirmité actuelle de l'autre, ne me permettent point de me livrer avec toute l'assiduité que je désirerais à la rédaction de mes observations; il m'est extrêmement difficile de fixer l'époque à laquelle cette rédaction pourra être terminée⁷⁵ ». Peu après, Nectoux annonce à la Commission que « l'état de ses affaires particulières ne lui permet pas de rien fournir pour l'ouvrage⁷⁶ ». Il a perdu sa fortune pendant son séjour en Égypte et doit maintenant s'occuper de ses parents septuagénaires, et n'ayant pas eu la chance d'être compris parmi les coopérateurs rémunérés, mais seulement comme correspondant, il accepte le poste de sous-inspecteur des jardins de Fontainebleau, tâche qui l'occupe en permanence. Cela ne l'empêche pas d'éditer, chez Didot en 1808, avec trois planches en couleurs dessinées sur les lieux par Henri-Joseph Redouté et une par son frère Pierre-Joseph, son *Voyage à la recherche des plants de Sénè* que la classe des sciences de l'Institut avait souhaité publier dans son recueil des *Savants étrangers*⁷⁷. Nectoux en fait l'hommage à l'assemblée, espérant encore qu'elle pourra « insérer son ouvrage en entier ou par extrait dans le recueil des mémoires sur l'Égypte publiés par la Société »; toutefois plusieurs membres exposent que cet écrit étant publié, « il convient de suivre à cet égard la même marche qui sera prise pour reproduire dans l'ouvrage les écrits déjà publiés par d'autres coopérateurs », et sur une proposition de Jomard, « l'assemblée accepte purement et simplement l'hommage⁷⁸ ». Nectoux, dont on souhaite vivement la collaboration, n'est cité pas moins de neuf fois par Delile dans les explications des planches de la Flore d'Égypte⁷⁹. En mars 1810, par l'intermédiaire de son secrétaire, Jollois, la Commission déplore que Nectoux ne soit pas compris dans les récompenses accordées aux coopérateurs, mais « voit avec plaisir qu'elle ne sera point entièrement privée de vos travaux et elle accueille la proposition que vous faites d'insérer quelques écrits dans la collection ». Absent de Paris, ne connaissant point en détail le plan de l'ouvrage, la Commission lui rappelle « que ce sont moins des ouvrages généraux sur tel ou tel sujet qui sont demandés aux coopérateurs que des mémoires particuliers sur des objets spéciaux qui concernent l'Égypte uniquement⁸⁰ ».

Citons encore le cas de l'interprète Jacques-Denis Delaporte. Il envoie une lettre à la Commission depuis son poste de consul de France à Tripoli en Barbarie pour rappeler qu'il a fourni un mémoire sur l'étymologie du nom de Philæ (non publié), et « qu'il a composé un ouvrage d'environ 200 pages sur l'histoire de tous les gouverneurs en Égypte depuis l'islamisme, ouvrage qu'il se proposait de remettre lui-même à la Commission s'il obtient du ministre la permission de revenir à Paris⁸¹ ». Delaporte poursuit en renvoyant sur son collègue Louis-Rémi Raige, secrétaire interprète pour les langues orientales, plus à même que lui pour

73. Séance du 3 fructidor an X (samedi 21 août 1802). BnF, naf.3577, p. vii.

74. Voir P. BRET, « Le réseau des jardins coloniaux : Hypolite Nectoux (1759-1836) et la botanique tropicale de la mer des Caraïbes aux bords du Nil », dans Y. LAISSUS (dir.), *Les naturalistes français en Amérique du Sud, XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, CTHS, 1995, p. 185-216; *id.*, « Des "Indes" en Méditerranée? L'utopie d'un jardinier des Lumières et la maîtrise agricole du territoire », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n^{os} 322-323, 1999/1, p. 65-89.

75. Lettre de Nectoux à Chaptal, ministre de l'Intérieur, s.d. [1802]. BnF, naf.21945, f^{os} 23-24.

76. Lettre en date du 19 thermidor an X (samedi 7 août 1802). BnF, naf.3577.

77. *Voyage dans la Haute-Égypte au-dessus des cataractes de Syene avec des observations sur les diverses espèces de Sénè qui sont répandues dans le commerce*, Paris, Didot jeune, 1808. In-f^o, 22 p., 4 pl.

78. Nectoux fait hommage de son *Voyage* à la séance du 20 juin 1808. BnF, naf.3584, f^o 104v.

79. Voir D.É., H.N., t. II, p. 146, 155, 197, 198, 219, 244, 287 et 443 (note 2); 2^e éd., t. 19, p. 120, 137, 216, 218, 258, 259, 306, 386 et t. 20, 284 (note 2).

80. Lettre de Jollois à Nectoux, du 8 mars 1810. BnF, naf.3579, p. 76-77.

81. Lettre datée de Tripoli en Barbarie, du 29 juin 1808, lue le 1^{er} septembre. Voir D.É., É.M., t. II, p. 121-189 : l'*Abrégé chronologique de l'histoire des Mamelouks d'Égypte*. Delaporte a rédigé à Tripoli une relation du voyage qu'il a fait aux ruines de l'ancienne Septis et un itinéraire de Tombouctou. BnF, naf.3578, p. 123. Voyez aussi les lettres de Delaporte dans BnF, naf.21938, f^{os} 292 à 320.

rédiger « le dictionnaire d'arabe vulgaire qu'ils avaient annoncés en commun. » Le « dictionnaire comparé de la langue qobte » de Raige, que Jomard présente à la séance du 22 novembre 1809, est examiné par Marcel, Delile et Jomard. Ils le trouvent « d'autant plus digne de faire partie du grand ouvrage auquel nous coopérons, que par lui, on pourra jeter une grande lumière sur un grand nombre de faits et d'observations dont l'origine nous semble encore enveloppée de ténèbres, et parvenir peut-être par la suite à porter le flambeau d'une critique véritablement éclairée sur l'étude de cette langue hiéroglyphique qui ne nous a apparu encore que comme une ombre pour ainsi dire impalpable⁸² ».

En 1808, la Commission désire augmenter les appointements de Raige de 2 200 francs à 3 600 francs. Elle explique au ministre qu'il fait partie de ceux qui en Égypte se sont « exclusivement consacrés à cette entreprise, et qui ont renoncé à leur carrière pour se livrer uniquement aux recherches qu'exige un pareil travail... Pendant son séjour en Égypte, il s'est appliqué aux études les plus assidues et les plus approfondies des différentes langues anciennes et vivantes de l'Orient. Depuis son retour, il s'est livré à des travaux très étendus sur les langues des anciens Égyptiens et il prépare pour la collection des ouvrages très importants sur différentes matières relatives à l'Égypte. Entièrement livré à ces recherches, il a négligé la carrière d'avancement qui lui était ouverte aux relations extérieures. Il n'y jouit d'aucun traitement, il n'y a voulu accepter aucune mission, enfin, par suite de travaux aussi assidus, sa santé a éprouvé une altération très sensible⁸³ ».

À la suite de son décès le 13 juin 1810, la Commission fait apposer les scellés sur les papiers de Raige avant de les récupérer et de les distribuer à différents membres « pour qu'ils les mettent en ordre, les rédigent en son nom et les présentent à l'acceptation de l'assemblée⁸⁴ ». Le secrétaire Jollois annonce à Parseval et Marcel l'envoi des « notes relatives aux mœurs et à la poésie des arabes trouvés dans les papiers de feu Mr Raige », et les invite à « les fondre s'il y a lieu avec les notes de Mr Gloutier sur les mœurs (Parseval) et à Mr Marcel pour tirer parties des notes sur la poésie⁸⁵ ». Raige livre à l'impression un « mémoire ou recherche sur l'écriture persépolitaine », d'après le tableau de 1816 et devant être annexé à l'explication des planches⁸⁶, mais il ne paraît pas. Reste que Jomard l'a peut-être utilisé pour l'explication sommaire de plusieurs planches d'antiquités annexées au texte, (D.É., A.M., t. II, p. 143-147) qui accompagne les seize « planches représentant l'inscription intermédiaire de la pierre de Rosette », que selon une note de Jomard, Raige fait graver « au *trait* (espèce de *fac simile* sans ombres) [qui] devait présenter quelque chose de plus net encore, et de moins sujet aux incertitudes de la lecture, attendu que l'original est fracturé en plusieurs endroits, et qu'on avait imité scrupuleusement dans le dessin *fini* tous les accidents de la pierre⁸⁷ ». Le dictionnaire comme son travail sur la pierre de Rosette ne sont pas publiés.

Raige expose son « Mémoire sur le zodiaque nominal et primitif des anciens Égyptiens » à la séance du 13 février 1809. La Commission nomme Marcel, Jomard et Jollois pour l'examiner. Le rapport conclut que « l'objet de ce mémoire a paru à votre commission entièrement neuf et très digne d'entrer dans la collection. Elle propose en conséquence de l'adopter pour être imprimé dans l'ouvrage⁸⁸ ». L'envoi à l'Imprimerie impériale a lieu aussitôt, mais Fourier qui n'a pas terminé son mémoire sur l'astronomie fait suspendre l'impression⁸⁹.

82. Séance du 22 novembre 1809 et du 18 décembre 1809. BnF, naf.3585, p. 90 et 92-94.

83. Lettre de la Commission au ministre de l'Intérieur, du 4 janvier 1808. BnF, naf.3578, p. 41-42.

84. Séances de la Commission de publication, du 17 décembre 1810. BnF, naf.3585, p. 130.

85. Lettre du secrétaire à Parseval et Marcel, du 2 septembre 1811. BnF, naf.3579, p. 134.

86. Tableau : état d'avancement des mémoires de la 3^e livraison, 13 août 1816. BnF, naf.3581, p. 32. Le mémoire de Raige porte le numéro 31.

87. Note de Jomard, D.É., A.M., t. II, p. 145-146; 2^e éd., t. 9, p. 573-574.

88. Séance du 13 février 1809 et du 21 août 1809. BnF, naf.3585, p. 35 et 72-73.

89. D.É., A.M., t. I, 1809, p. 169-180; 2^e éd., t. 6, p. 391-412. Lettre de Fourier du 31 octobre 1809. BnF, naf.3579, p. 49.

Ce léger retard n'empêche pas le mémoire de Raige de paraître dans le tome premier de l'État moderne. Dès sa publication, ce mémoire reçoit une réfutation par Victor de Dalmas qui rédige un petit livre lui-même critiqué sur ces conclusions prématurées en raison des connaissances de l'époque⁹⁰.

Outre la Préface, Joseph Fourier propose à Lancret en septembre 1803 de présenter à l'examen trois mémoires sur l'astronomie égyptienne, travail dont il est redevable « à la complaisance et aux soins des citoyens Jollois et Devilliers » : « Le premier traitera de la période sothique ; le second des monuments astronomiques de la Haute Égypte ; le troisième de l'institution du zodiaque égyptien. Je m'attacherai dans ces mémoires à faire connaître avec exactitude les sculptures astronomiques qui viennent d'être découvertes, et les conséquences manifestes que l'on doit en tirer. Ces résultats qui ont été annoncés d'une manière très imparfaite ont donné lieu à des contradictions prématurées de la part de personnes prévenues et incapables de traiter ces sortes de matières. J'espère rendre cette discussion entièrement indépendante de ces controverses théologiques et je m'efforcerai de l'exposer de manière à n'offenser personne et à satisfaire ceux que cet examen peut intéresser⁹¹. »

Fourier a promis cet ouvrage de longue date, devant faire partie de la première livraison. En 1812, il n'est toujours pas remis. Le président de la Commission intervient auprès de son collègue, car « vos mémoires sur les antiquités astronomiques destinés à la seconde livraison, ne peuvent être sans inconvénients renvoyés à la 3^e livraison. Outre qu'ils sont d'une importance et d'un intérêt tels qu'ils peuvent contribuer au succès de cette seconde livraison, la Commission pense, Mr et collègue, que vous n'avez pas de moyens plus sûrs d'arriver au but désiré que de faire usage du congé que vous avez obtenu⁹² ». Le texte est mis au propre pour la composition typographique par l'écrivain J. Painparé dans le courant de l'année 1813, qui travaille aussi sur un mémoire de Savigny et d'autres écritures pour la Commission⁹³. Prêt dès décembre 1815, l'examen du texte est fait par Jollois, Girard, Devilliers, Delile et Jomard qui rendent leur rapport le 12 août 1816. Ils concluent : « Tout ce travail nous a paru porter le caractère d'un ensemble complet et bien ordonné, et nous pensons que ce mémoire de Mr Fourier sur les monuments et les sciences de l'Égypte doit être inséré dans l'ouvrage comme le plus important de ceux dont la place est marquée dans la collection⁹⁴. » Seul le premier mémoire est paru dans le second tome des mémoires d'Antiquités daté de 1818⁹⁵. La suite ne voit pas le jour.

Par ailleurs, Fourier fournit un autre texte qui paraît dans le tome I des mémoires d'Antiquités sur ses « Recherches sur les sciences et le gouvernement de l'Égypte⁹⁶ », qui, à l'analyse, semble correspondre à ce qu'il nomme le premier mémoire qui traite de la période sothique, puisqu'il en est l'introduction.

Certains font valoir leur droit à participer, d'autant qu'ils espèrent obtenir la continuation de leurs appointements. Ce fut le cas de Michel Rigo qui présente dès le 3 avril 1802 au ministre de l'Intérieur la note des dessins qu'il a faits « en Égypte et l'époque à laquelle je pourrai les livrer », dont une moitié est coloriée et finie et l'autre seulement commencée, et qu'il pense finir en trois ans⁹⁷. En juillet et octobre 1802, Rigo demande à faire partie des artistes sélectionnés et à jouir en cette qualité du traitement qu'il recevait en Égypte⁹⁸. Le ministre lui répond le 15 qu'il n'a pas été exclu de la Commission et qu'il « peut présenter à l'examen de l'assemblée tel dessin qu'il lui plaira, quant aux appointements fixes ils n'ont été donnés qu'à

90. *Mémoire sur le zodiaque, en faveur de la religion chrétienne*, par M. V. de Dalmas, administrateur d'une province d'Égypte... (réfutation du mémoire de Rémi Raige), Castelnau, G.-P. Labadie, 1823. In-8°, [2]-154 p. (dans Google livres). Voir comptes rendus dans : *Bulletin générale et universel des annonces et nouvelles scientifiques*, vol. 3, 1823, n° 39, p. 17-18.

91. Lettre de Fourier à Lancret, du 30 fructidor an XI (17 septembre 1803). BnF, naf.21940, f° 121.

92. Lettre de Berthollet à Fourier, du 28 avril 1812. BnF, naf.3579, p. 144.

93. J. PAINPARÉ, *Introduction sur la typophonie ou l'art d'écrire et d'imprimer en nouveaux caractères abrégant de deux tiers l'écriture et les livres*, inventé par J. Painparé et E.-F. Lupin, Paris, 1831, et 2^e édition, 1832.

94. Rapport sur le mémoire sur les monuments astronomiques et les sciences de l'Égypte. 12 août 1816. BnF, naf.3581, p. 18-20.

95. « Premier mémoire sur les monumens astronomiques, de l'Égypte », D.É., A.M., t. II, p. 71-86, 2^e d., t. 9, p. 43-74.

96. D.É., A.M., t. I, p. 804-824 ; 2^e éd., t. 9, p. 1-42.

97. Lettre et note du 13 germinal an X (3 avril 1802). BnF, naf.21946, f°s 292-294.

98. Lettres de Chaptal à la Commission, du 25 messidor an X (14 juillet 1802) et 21 vendémiaire an XI (13 octobre 1802) relative à cette demande. BnF, naf.21937, f°s 102 et 103.

ceux des coopérateurs dont le travail [*sic*] ont été jugés indispensables pour la confection de l'ouvrage⁹⁹ ». Rigo, certainement vexé de cette réponse, ne fournit aucun dessin, pas plus pour la *Description de l'Égypte* que pour un autre ouvrage, pas même l'un de ses six portraits des membres du Diwân du Caire¹⁰⁰.

Parmi ceux qui répondent rapidement et se mettent au travail dès 1802, il y a Édouard Devilliers. Ce dernier écrit à son camarade Jollois en vendémiaire an XI (septembre/octobre 1802) : « J'ai fini hier un grand dessin. Je l'aurai demain et mercredi le présenterai. Je vais m'occuper à réduire le plan de Philæ, comme nous en sommes convenus. Monge nous a prévenus, à la dernière assemblée, que le Premier Consul désirait insérer dans l'ouvrage une histoire de la partie militaire de l'expédition, écrite par lui-même. Il a pour cela écrit à chacun des corps revenant d'Égypte, pour avoir l'historique de leurs travaux en ce pays. Les secrétaires rédacteurs sont, dit-on, déjà nommés. Ce travail, outre l'avantage d'ajouter beaucoup à l'intérêt de l'ouvrage, a encore celui d'assurer le désir que Bonaparte aura de voir achever notre besogne, colossale comme les monuments qui l'ont fait naître¹⁰¹. » Les événements en décideront autrement. Bonaparte dicte à Sainte-Hélène le texte qu'il promettait. Devilliers ne se trompe pas sur l'attachement du Premier Consul à l'achèvement de l'ouvrage, et a raison de désigner leur travail par l'adjectif « colossal ».

Voici un exemple de cette tâche monumentale à laquelle quelques auteurs donnent corps. Alire Raffeneau Delile nous explique dans sa réponse au ministre qu'il a rapporté un très grand nombre de plantes desséchées. Il se propose de faire la description de cinq cents plantes. « J'indiquerai seulement, suivant le système de Linné, les autres plantes déjà bien connues. » Parmi celles-ci, il y a cent à cent vingt planches qui ne sont gravées dans aucun ouvrage, ce qui montre bien l'intérêt du travail qu'il entreprend¹⁰².

Les auteurs font d'abondantes recherches parmi la littérature existante. Pour cela, ils effectuent de nombreuses demandes de prêts de manuscrits et d'ouvrages, et n'hésitent pas à solliciter l'aide de Jomard. Lui-même d'ailleurs propose à Fourier de lui fournir des ouvrages pour son travail par l'intermédiaire de Van Praet, conservateur de la Bibliothèque impériale¹⁰³. C'est le cas du prêt d'un papyrus en 1808¹⁰⁴. Jomard réclame auprès du ministre de l'Intérieur une autorisation « pour que les conservateurs de la Bibliothèque impériale communiquent à domicile à Savigny les ouvrages d'histoire naturelle dont il a besoin¹⁰⁵ ». Celle-ci est accordée. Villoteau demande à la Commission qu'elle intercède auprès du ministre de l'Intérieur pour obtenir l'autorisation du prêt à son domicile des livres de la bibliothèque de Tours. Il semble l'avoir eue, car il se plaint de ne pas trouver dans cette bibliothèque tous les ouvrages dont il a besoin¹⁰⁶.

Il faudra beaucoup de patience et de diplomatie, parfois même de fermeté, à Jomard pour obtenir que les auteurs remettent leurs textes dans les délais impartis. La première livraison ayant paru, les rappels à l'ordre se font plus nombreux, parfois accompagnés de menace de sanction. Dans son rapport au ministre du 20 février 1815 sur les difficultés de l'avancement de l'ouvrage, la Commission explique que des deux obstacles, la modicité des crédits ouverts est maintenant résolue, mais qu'il reste l'éloignement de plusieurs collaborateurs et les fonctions publiques dont quelques autres sont chargés, obligés de vaquer aux soins de leurs places. À cela s'ajoute que certains « coopérateurs n'ont pas apporté tout le zèle qu'on attendait d'eux dans l'accomplissement de leurs promesses ». Elle propose de les menacer d'une perte de leurs appointements et de

99. Séance du 21 vendémiaire an XI (13 octobre 1802) et brumaire an XI (novembre 1802). BnF, naf.3577.

100. *Bonaparte et l'Égypte. Feu et lumières*, Paris, IMA, 2008, p. 62-63 (Châteaux de Versailles).

101. P. JOLLOIS, *Journal d'un ingénieur...*, Paris, 1904, introduction, p. 28-29.

102. Lettre de l'an X [1802]. BnF, naf.21938, f° 333.

103. Lettre de Jomard à Fourier, du 14 octobre 1808. BnF, naf.3578, p. 142-145.

104. Demande de prêt d'un papyrus le 13 février 1808. Autorisation acceptée le 21 mars, mais le 3 juin, Aubin-Louis Millin, conservateur des médailles, demande une autorisation écrite. BnF, naf.3578, p. 90.

105. Lettre du 27 février 1808. BnF, naf.3578, p. 60-61. Voir aussi la lettre de Savigny à Van Praet, du 31 décembre 1812 pour le prêt de trois ouvrages, reproduite par P. PALLARY, 1932, t. II, p. 95 (BnF, naf.874).

106. Lettres de Villoteau des 12 et 13 mars 1810. BnF, naf.3579, p. 77. Voir P.-M. GRINEVALD, *Guillaume-André Villoteau...*, Paris, 2014, p. 103.

la suppression de la troisième livraison¹⁰⁷. Le ministre impatient de voir se terminer l'ouvrage met à exécution la première proposition. Les traitements sont supprimés au premier janvier 1816. Toutefois, des gratifications peuvent avoir lieu dont les auteurs sont prévenus par la circulaire du 17 janvier. Ces mesures sont irrévocables et ils doivent fournir : « 1) la note des écrits que vous prendriez l'engagement certain de fournir dans le courant de juin 1816 au plus tard ; 2) un sommaire des articles qui les composent et le nombre approximatif des pages qu'ils renferment. Vous devez vous attacher préférablement, Monsieur, aux descriptions, aux faits et aux observations. À l'égard des matériaux qui n'ont point été annoncés, l'état des fonds strictement affectés à la publication de l'ouvrage ne permet pas de les comprendre dans la liste que j'ai l'honneur de vous demander¹⁰⁸. »

Mais si le commissaire du gouvernement est très strict sur la discipline éditoriale, il n'en demeure pas moins prêt à obtenir pour eux toutes facilités nécessaires à la rédaction de leur mémoire. Il demande des congés exceptionnels pour des auteurs en poste en province ou à l'étranger, comme en 1808 pour Samuel Bernard, Jacques Barraband et Joseph Fourier¹⁰⁹. Plus compliquée est la situation du capitaine du génie Legentil. Le ministre souligne déjà en 1810 qu'il est « continuellement retenu aux armées, lieu où il trouvera difficilement le temps nécessaire pour se livrer au milieu des camps, à un travail assidu de cabinet¹¹⁰ ». En 1814, il n'a toujours pas remis son mémoire sur la géographie de l'Égypte. Il est fait prisonnier avec sa garnison le 28 novembre 1813 lors du siège de Pampelune à la fin de la guerre d'Espagne. La Commission demande qu'il « fût compris dans les premiers échanges qui auront lieu, ou même qu'il fût échangé isolément, à raison de l'utilité dont serait sa présence pour terminer l'ouvrage ordonné par Sa Majesté », car il « a parcouru des pays où nul autre membre de la Commission des arts n'a pénétré. Il a vu des antiquités encore inconnues en Europe. Il serait on ne peut plus fâcheux que l'ouvrage fût privé de ces résultats qui lui appartiennent. » Un an plus tard, Legentil réclame encore du temps pour le finir¹¹¹, sans que ce mémoire paraisse. Il a toutefois fourni de nombreux dessins pour l'Atlas géographique.

Tous n'ont pas la chance d'habiter Paris et d'être appointés pour rédiger leurs mémoires. On le voit avec Saint-Genis qui, dans sa lettre de janvier 1812 à Jollois pour lui annoncer la livraison au mois de novembre prochain des deux textes qu'il doit fournir que « la nécessité de concilier le travail avec mes fonctions d'ingénieur m'a fait prendre le délai le plus long que j'ai cru pouvoir me permettre. Veuillez me faire connaître s'il est incompatible avec les projets de la Commission administrative, et m'indiquez le terme de rigueur qu'elle exigerait. Je ferai tous mes efforts pour m'y conformer¹¹². » En janvier 1814, il n'a toujours pas remis son travail sur Alexandrie en raison des « événements politiques, des dérangements de santé, mon service d'ingénieur et plusieurs autres circonstances dont je n'ai pas été le maître », promettant de faire « tous mes efforts pour le terminer dans trois mois. Les causes de ce nouveau retard sont à peu près les mêmes que je viens de vous désigner pour le délai passé. J'ai la confiance que je pourrai remplir exactement le dernier engagement que je viens de prendre ; une force majeure et imprévue pourrait seule m'en empêcher, et si ce malheur m'arrivait, j'aurais soin de vous en prévenir à temps¹¹³ ».

Plusieurs coopérateurs se trouvent en poste à l'étranger. Le secrétaire Jollois est donc invité à écrire à ceux-ci. On a l'exemple de la lettre envoyée à Antoine-François Andréossi, ambassadeur de France à Vienne, à qui il est demandé son mémoire sur le lac Menzaléh, celui sur la vallée des lacs de Natron et ses observations sur le lac Moëris qu'il a promis¹¹⁴. Jean-Baptiste Corabœuf, ingénieur-géographe, est en mission en Italie. Il écrit à la Commission : « La mission que le gouvernement m'a confiée à mon retour d'Égypte m'ayant éloigné de Paris pendant trois années consécutives, je n'ai pu m'occuper jusqu'à présent de la portion de travail

107. Rapport de la Commission au Ministre, du 20 février 1815. BnF, naf.3580, p. 52-54.

108. Lettre circulaire de Berthollet aux auteurs, du 17 janvier 1816. BnF, naf.21935, f^{os} 207-208.

109. Bernard, voir BnF, naf.3578 ; Barraband, *idem* et F¹⁷ 1104 ; Fourier, voir le chapitre sur la préface.

110. Lettre de Montalivet à la Commission, du 30 septembre 1810. BnF, naf.21944, f^o 212.

111. Lettres de Jomard au ministre de l'Intérieur, du 25 février 1814, BnF, naf.3580, p. 6-7 ; et à Legentil, du 10 avril 1814, naf.3580, p. 10.

112. Lettre de Saint-Genis à Jollois, Agen, du 29 janvier 1812. BnF, naf.21947, f^o 230.

113. Lettre de Saint-Genis à Jollois, Agen, du 10 janvier 1814. BnF, naf.21947, f^o 232.

114. Séance de la Commission du 4 mai 1808. BnF, naf.3578, p. 80-81.

que je me suis engagé de fournir. Le repos dont je jouis actuellement me donne la faculté de prendre une part plus active à vos travaux ; je vous prie de me faire obtenir du ministère la faveur d'un traitement que je sollicite comme coopérateur¹¹⁵. » Sa demande est acceptée. On lui octroie la somme de 480 francs par an de septembre 1806 au 1^{er} juillet 1814. Il touche encore des arriérés sur les bénéfices de la seconde édition en 1828¹¹⁶. Corabœuf ne fournit aucun mémoire. Il participe à l'établissement de 15 plans, dont celui d'Alexandrie et travaille à la réalisation de la grande carte topographique.

Régulièrement, la Commission relance les auteurs pour obtenir leurs textes, l'une des principales causes des retards. Dans les premiers temps, rien ne presse car la gravure des planches avance lentement, mais dès que la première livraison est sur le point de sortir, il faut presser les auteurs à remettre les épreuves avec le « bon à tirer » indispensable pour que l'impression puisse avoir lieu. Devant les lenteurs des auteurs à envoyer leur mémoire, une première circulaire leur est envoyée le 2 octobre 1807 : « La Commission a eu l'honneur de vous inviter l'année dernière à faire parvenir au secrétariat votre mémoire sur [...] vous prie de faire tous vos efforts pour accélérer l'envoi de ce mémoire afin qu'il puisse faire partie de la première livraison qui est actuellement sous presse. Veuillez bien y apposer votre cachet et l'expédier sous couvert de Son Excellence le ministre de l'Intérieur¹¹⁷. » Une nouvelle circulaire est envoyée le 20 janvier 1808, les invitant à remettre ceux-ci avant le 31 juillet, puis une autre le 10 février¹¹⁸. Lors de l'assemblée générale du 19 juin 1809, la Commission décide d'écrire à tous les coopérateurs « pour les engager à livrer dans le plus court délai les dessins qu'ils peuvent encore avoir à fournir¹¹⁹ ». Dès septembre 1809, Jollois prévient les auteurs qu'un arrêté du ministre de l'Intérieur dispose que la première livraison de l'ouvrage « sera mise en vente et présentée à Sa Majesté impériale le 10 novembre prochain¹²⁰ ». Cela concerne d'abord l'envoi des dessins pour qu'ils puissent être gravés rapidement, puis c'est au tour des descriptions et des mémoires d'être réclamés avec empressement pour respecter les termes fixés par le gouvernement pour la publication de chaque livraison. La première livraison n'est pas encore achevée que l'on presse déjà les auteurs de fournir les mémoires de la seconde. Ainsi, les circulaires seront nombreuses jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage, prouvant au besoin l'insistance de la Commission auprès des auteurs¹²¹. Nous ne saurions ici citer toutes les lettres qui attestent des ajournements multiples et des explications qui les excusent. Dans le cas de la Préface que l'on étudie plus loin, on peut mentionner les quatre lettres du 21 juillet 1809, du secrétaire Jollois à Geoffroy (fig. 7j), Savigny (fig. 7o), Marcel et Raige, pour « les prévenir que Fourier étant maintenant à Paris avec la Préface historique entièrement terminée, la Commission n'a rien plus à cœur que de hâter par tous les moyens qui sont en son pouvoir la publication de la première livraison [...]. Veuillez donc bien faire toute diligence pour donner le reste de votre mémoire¹²² ». La lettre à Jean-Joseph Marcel contient un paragraphe supplémentaire, où Jollois s'adresse d'abord à l'auteur pour lui signaler qu'il est le seul à pouvoir hâter cette publication « en mettant la dernière main à son mémoire sur les inscriptions coufiques du Meqyâs » et puis en tant que directeur de l'Imprimerie impériale, pour lui signaler qu'« une feuille du mémoire de Rozière sur les anciennes limites de la mer rouge et dans laquelle vous avez bien voulu vous charger d'insérer des textes qobtes (*sic*) et hébreux retarde le tirage de tous les mémoires », et le prier « de lever incessamment cet obstacle »,

115. Lettre du 15 thermidor an XIII (3 août 1805). BnF, naf.21937, f° 246.

116. BnF, naf.3584, naf.21988 et AN, F¹⁷ 1102, F^{1B}29-30, F²¹ 709.

117. Circulaire du 2 octobre 1807. « Messieurs St Genis, Samuel Bernard, Chabrol, Legentil, Geoffroy, Marcel, Rozière et Savigny. » BnF, naf.3578, p. 13.

118. Circulaire du 10 février 1808. « Girard, G. Le Père, Rouyer, Rozière, Descostils, Champy, Jomard, Cécile, Delile, Duchanoy, Fèvre, Lepère, Protain, Balzac et Coutelle. » BnF, naf.3578, p. 52.

119. Circulaire du 28 juin 1809. « Caristie, Cécile, Dutertre, Delile, Jacotin, Faye, Girard, Geoffroy, Lepère arch, Marcel, Protain, Raffeneau, Rozière, Redouté, Savigny. » BnF, naf.3579.

120. Le secrétaire [Jollois] à Mr Geoffroy. 14 [septembre 1809]. BnF, naf.3579, p. 27-28.

121. Circulaires des 12 février, 5 mars, 6 septembre, 27 octobre 1808, 11 janvier, 28 juin 1809, 9 avril, 2 mai 1811, 4, 21 mai, 17 juillet 1812, juin, juillet, 26 octobre 1813, mai 1814, août 1814, août 1815, 24 novembre 1814, 19 janvier, 31 juillet 1816 (BnF, naf.3578 à naf.3581).

122. Lettres du secrétaire à Geoffroy, Savigny, Marcel et Raige, du 21 juillet 1809. BnF, naf.3579, p. 12 et 13.

puis il le prévient « que sur la réclamation de M. Le Père, la Commission exécutive a arrêté la suppression de la note mise au bas du mémoire sur le canal des deux mers en vertu d'un arrêté antérieur », en conséquence de quoi il demande « la recomposition de la dernière feuille de ce mémoire¹²³ ».

Le commissaire envoie le 24 avril 1810 une circulaire à Caristie, Dutertre, Geoffroy, Marcel, Protain, Raffeneau, Rozière, Savigny pour « connaître les motifs qui ne vous ont pas encore permis d'y satisfaire » et les inviter à lui dire le délai qu'ils jugent nécessaire pour rendre leur copie, afin de satisfaire au terme fixé par l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 7 mars 1810¹²⁴. À la suite de quoi Jollois s'empresse de renvoyer les épreuves qu'il reçoit de l'imprimerie, en souhaitant une réponse rapide.

Geoffroy Saint-Hilaire promet en mai 1811 de remettre rapidement son travail, mais le 5 novembre 1811, ne voyant toujours rien arriver, Jomard lui réclame la suite de son mémoire et le dessin du Caméléon qui retarde la gravure d'une planche¹²⁵. Durant toute l'année 1813, la Commission intensifie sa pression auprès des auteurs. Dès le 15 janvier 1813, elle prend un arrêté dans ce sens qu'elle envoie aussitôt :

La Commission considérant que les retards apportés par plusieurs coopérateurs dans la remise de leurs matériaux éloignent indéfiniment le terme de l'ouvrage, et qu'il est de son devoir de prendre des mesures efficaces pour mettre fin à des délais trop prolongés, arrête :

- 1°) que Monsieur le Président écrira dans les termes les plus pressants à MM. Raffeneau Delile, Marcel et Dutertre... pour leur faire connaître le mécontentement de Son Excellence le ministre de l'Intérieur, et la nécessité indispensable de remettre leurs dessins sous deux mois pour tout délai pour les deux premiers et un pour le troisième ;
- 2°) que les appointements de M. Protain qui depuis un an a trompé l'attente de la Commission et arrêté la marche de l'ouvrage, seront retenus par l'agent comptable à partir du 1^{er} janvier 1813 et jusqu'à ce qu'il ait remis à la Commission le dessin qui lui reste à délivrer ;
- 3°) que MM. Lepère architecte, Jacotin, Cécile, Savigny et Rozière seront priés par Monsieur le Président d'accélérer, autant qu'il sera en eux, les dessins qu'ils doivent encore fournir¹²⁶.

Le 31 janvier 1813, Protain promet son dessin sur la *Vue intérieure de l'Institut* pour le 15 février. Ayant remis son dessin, il demande le rétablissement de ses appointements le 23 mars¹²⁷.

La question des travaux trop nombreux de Savigny fait l'objet d'un rapport au ministre le 11 février 1813 comprenant un arrêté, où Jomard demande que celui-ci soit pris en considération, car tout ne peut être dans la *Description de l'Égypte*, et il faudra publier ses divers dessins. Jomard signale que Savigny se contente de 131 planches dont 75 sont déjà gravées, parmi lesquelles celles des oiseaux¹²⁸. Il n'en va pas de même pour Geoffroy Saint-Hilaire, qui voit ses appointements suspendus car il « n'a pas respecté ses engagements et n'a pas renvoyé ses épreuves¹²⁹ ».

Les mois passent sans que la Commission reçoive le moindre mémoire. Elle envoie en conséquence une nouvelle circulaire aux auteurs en juin 1813 pour qu'ils se hâtent de remettre leurs textes pour la 3^e livraison¹³⁰. Les auteurs ont toujours des excuses, mais Jomard fait tout son possible pour obtenir leurs travaux. Ainsi, le 9 août 1813, la Commission écrit à Geoffroy pour lui dire qu'il est réintégré dans son traitement, mais qu'il doit donner d'ici « trois mois son mémoire sur les reptiles et la fin du mémoire sur les mammifères ; dans six mois le mémoire sur les poissons du Nil ; dans neuf mois le mémoire sur les animaux de la mer rouge. Si ces mémoires ne sont

123. Lettre du secrétaire à Marcel, du 21 juillet 1809. BnF, naf.3579, p. 13.

124. Circulaire du commissaire, du 24 avril 1810. BnF, naf.3579, p. 86. Arrêté du 7 mars 1810, cf. annexe VII.

125. Lettre de Jomard à Geoffroy Saint-Hilaire, du 5 novembre 1811. BnF, naf.3579, p. 135-136. D.É., H.N. t. I, pl. 4 reptiles, fig. 3.

126. Arrêté du 15 janvier 1813. BnF, naf.3579, f° 166.

127. Circulaire (annotée) du 22 janvier 1813. BnF, naf.3579, p. 166-167. D.É., É.M., t. I, pl. 55.

128. Rapport du 11 février 1813. BnF, naf.3579, p. 169-171. Voir chapitre sur la Commission.

129. Lettre de Jomard à Geoffroy, du 23 mai 1808. BnF, naf.3578, p. 87-88.

130. Circulaire de juin 1813. BnF, naf.3579, p. 177.

pas déposés au bureau de la Commission aux époques ci-dessus désignées, le traitement dont vous jouissez sera suspendu à nouveau¹³¹». Toutefois, la Commission est obligée de prendre en octobre un nouvel arrêté sur la question, afin que tout soit terminé en 1814¹³². Ayant conscience que le travail à réaliser n'est pas le même, l'arrêté fixe trois dates (1^{er} janvier 1814, 1^{er} avril 1814 et 1^{er} octobre 1814) pour la remise des mémoires, tout en prévenant que passé ce délai, ils ne seront plus reçus. Approuvé par le ministre le 15, il est envoyé aux auteurs le 26 octobre 1813.

Les 42 contributeurs au grand ouvrage sur l'Égypte, dont deux seulement n'ont pas participé à l'expédition, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire et Victor Audouin, ont fourni 157 textes (ou 145) selon la manière de découper ou non les mémoires et descriptions, correspondant à 6 804 pages. Sur ce total, à peine une quinzaine dépasse les cent pages d'impression, et leur longueur varie de deux pages, pour le plus court (Regnault), à 309 pages pour le plus long (Jomard). Celui-ci est le plus gros contributeur, avec 29 textes dont 27 (1 371 pages) sous son seul nom, les deux autres en collaboration avec Chabrol et Caristie (32 pages), auxquels s'ajoutent les huit pages de l'Avertissement, soit un total de 1 411 pages. Encore faudrait-il comptabiliser quelques explications de planches, comme celles des arts et métiers. Nouvelle preuve du rôle immense qu'a eu Jomard dans cette aventure éditoriale. Le tableau ci-dessous donne la répartition des contributions de chaque auteur, où l'on voit que les inséparables Jollois et Devilliers participent en commun à hauteur de 529 pages, et qu'à lui seul, Guillaume-André Villoteau (fig. 7p), contribue pour un total de 506 pages.

Le tableau ci-dessous récapitule l'apport de chacun des auteurs.

Auteurs	A. D	A. M	E.M	H.N	Total
Andréossy			38		38
Audouin				342	342
Boudet		22	18		40
Caristie	28	91			119
Chabrol			166		166
Coquebert		4			4
Cordier	18				18
Costaz	2	30	10		42
Coutelle		18	28	17	63
Delaporte			64		64
Delile				240	240
Descostils			14		14
Desgenettes			10		10
Devilliers	12				12
Dubois-Aymé	4	49	66		119
Estève			100		100
Fourier		130 ¹³³			130
Geoffroy Saint-Hilaire				183	183
Geoffroy Saint-Hilaire I.				76	76
Girard		80	224	78	382

131. Lettre de la Commission à Geoffroy Saint-Hilaire, du 9 août 1813. BnF, naf.3579, p. 180.

132. Arrêté de la Commission du 1^{er} octobre 1813. Envoyé au ministre le 4 octobre et approuvé le 15 octobre. BnF, naf.3579, p. 182. Cf. annexe IX.

133. Dont 92 pages pour la Préface historique.

Auteurs	A. D	A. M	E.M	H.N	Total
Jacotin			126		126
Jaubert			28		28
Jollois			28		28
Jollois et Devilliers	461	68			529
Jollois et Dubois-Aymé	10		30		40
Jomard	543	528	300		1 371
Jomard et Caristie	20				20
Jomard et Chabrol	12				12
Lancret	60	4	29		93
Lancret et Chabrol			18		18
Lancret ¹³⁴ et Dubois-Aymé	18				18
Larrey			104		104
Le Père aîné (Jacques-Marie)		167	43		210
Le Père Gratien			92		92
Malus			6		6
Marcel			232		232
Martin	12		34		46
Monge			4		4
Norry	6				6
Nouet			20		20
Raige		12			11
Regnault				2	2
Rouyer		14	16		30
Rozières	36	96		357	489
Rozière et Rouyer			14		14
Saint-Genis	178				178
Samuel Bernard			168		168
Savigny				232	232
Villoteau		96	410		506
Avertissement (Jomard)					8
Total	1 420	1 409	2 440	1 527	6 804

134. Dans une note, Dubois-Aymé indique que « M. Lancret est mort avant que ce mémoire, que nous voulions écrire ensemble, ait pu être commencé : mais, un extrait de son journal de voyage, et ses dessins surtout, m'ayant été très utiles pour la description des ruines d'Héliopolis, j'ai pensée qu'il m'était permis d'associer mon nom à celui d'un homme que j'aimais, et dont personne n'a senti la perte plus vivement que moi. Tous ceux qui l'ont connu, savent qu'à de grands talents il joignait les vertus sociales les plus douces, les sentiments les plus nobles. » D.É., A.D., t. II, chap. XXI. Descriptions d'Héliopolis, p. 1; 2^e éd., t. 9, p. 61.

Les auteurs ont conscience de faire un travail sans précédent et certains n'hésitent pas à dire qu'il est définitif, comme Jollois et Devilliers qui, dans leur *Description générale de Thèbes*, osent écrire que « nous croyons devoir prévenir les voyageurs qui nous suivront, que ce serait vainement qu'ils chercheraient à ajouter aux travaux publiés sur l'architecture dans la Description de l'Égypte¹³⁵ ». Propos bien prétentieux qui disqualifient, si l'on peut dire, ces auteurs, d'autant que l'histoire leur donne largement tort.

2.3. Les dessinateurs et les peintres

Tous les auteurs de mémoires ont réalisé eux-mêmes des dessins en Égypte qu'ils se sont évertués à mettre au propre pour la reproduction par l'intermédiaire des graveurs. C'est le cas des planches des Antiquités et de l'État Moderne. Mais pour les planches d'Histoire naturelle, Savigny comme Geoffroy Saint-Hilaire font appel à des dessinateurs et des peintres. Ce sont eux qui réalisent les originaux d'après des modèles, souvent des spécimens ramenés d'Égypte, qui sont ensuite gravés sur cuivre. Leur travail s'apparente à celui des autres auteurs. Les remarques à ce propos ne manquent pas, et Victor Audouin, l'auteur des *Explications sommaires des planches d'arachnides* nous apprend dans une note « que les dessins des Arachnides, exécutés sous ses yeux et dans son cabinet par MM. Meunier, Huet et Prêtre, ont été commencés en 1804, et qu'ils étaient terminés et donnés à la gravure en 1812. C'est pour ce motif que toutes les planches, même celles qui ont été terminées dans ces derniers temps, portent cette date¹³⁶ ». L'inventaire des planches nous permet d'identifier vingt peintres et dessinateurs dont la liste est donnée dans l'annexe concernant les coopérateurs de la *Description de l'Égypte*. Leur participation est variable. Nicolas Maréchal, peintre au Muséum, exécute deux dessins juste avant sa mort survenue le 21 décembre 1802, celui de la « Mangouste ichneumon » décrite par Geoffroy Saint-Hilaire, et celui de l'« Hétérobranches. Détails anatomiques », tous les deux gravés par Bouquet¹³⁷. Pierre-François De Wailly, pour sa part, donne trois dessins. Pancrace Bessa réalise des dessins pour sept planches. Meunier en délivre vingt-et-un. Prêtre contribue à soixante-neuf planches, parfois en collaboration avec Huet et Meunier. Huet participe à la réalisation des dessins de quatre-vingt-trois planches. Quant à Pierre-François Turpin¹³⁸, il réalise les dessins de quarante-trois planches, parfois en collaboration avec Huet, Meunier, Prêtre et Pierre-Antoine Poiteau, lequel est jardinier au Muséum ; de même que Sauvage, pour huit planches, avec les précédents. À propos de ce dernier, signalons qu'il s'agit de Sauvage fils, pour qui Conté tente d'obtenir l'exemption du service militaire, en vain, car il dessine « les insectes de la collection du C^{en} Savigny naturaliste, l'un des coopérateurs de l'ouvrage. Ce citoyen dessine cette partie avec une grande habileté et toute la précision nécessaire pour mettre les caractères distinctifs des insectes sous les yeux des naturalistes¹³⁹ ». La réponse négative de Chaptal s'appuie sur le motif qu'« on ne peut admettre pour obtenir cette faveur que les élèves qui ont remporté les grands prix¹⁴⁰ ». Geoffroy Saint-Hilaire, pour sa part, explique pourquoi il emploie Sauvage : « [...] au talent duquel on doit plusieurs grands ouvrages d'histoire naturelle, tels entr'autres que les oiseaux de

135. D.É., A.D., t. I, p. 207, note 1 ; 2^e éd., t. 2, 1821, p. 408-409, note 3.

136. D.É., H.N., t. I, 4^e partie, note 1, p. 99 ; 2^e éd., t. 22, p. 291-292, note *.

137. D.É., H.N., t. II, p. 143. « Une figure qui ne laisse rien à désirer ». Voir pl. 6, 1, gravée par Bouquet, H.N., vol. 1, zoologie, mammifères ; et pl. 17, H.N., vol. 1, zoologie, poisson du Nil. Sur Maréchal, voir Maxime-Georges MÉTRAUX, « De la peinture d'histoire à l'illustration scientifique : Nicolas Maréchal (1753-1802) et le Muséum national d'histoire naturelle », conférence au séminaire « Exposer le savoir scientifique », 21 octobre 2015. DELEUZE, « Notice sur le citoyen Maréchal », *Annales du Muséum national d'histoire naturelle*, vol. 2, p. 65-74.

138. À ne pas confondre avec l'auteur de la seule lettre non datée conservée dans les archives de la Commission, signée « V. Turpin de Crissé », avec pour adresse rue du Faubourg Montmartre, n° 51. Adresse attribuée à Turpin de Crissé, peintre de paysages et dessinateurs au salon de 1808. Cette lettre est une « demande de colorage (*sic*) pour le voyage d'Égypte. Je crois pouvoir vous annoncer monsieur que vous serez content des choses que vous voudrez bien me confier, soit plantes, animaux, fleurs, oiseaux, je suis accoutumé à tous les genres, avec un modèle je m'y conformerai avec exactitude. » BnF, naf.21948, f° 270. Ce dernier est peut-être Lancelot Théodore Turpin de Crissé (1782-1859), peintre et collectionneur.

139. Lettre de Conté à Chaptal, du 15 brumaire an XI (6 novembre 1802). BnF, naf.21950, f° 179.

140. Lettre de Chaptal au président [Berthollet] de la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte, du 6 pluviôse an XI (26 janvier 1803). BnF, naf.21937, f° 106.

Desrai (*sic*). Il m'a fait le dessin qui vous a été remis lundi dernier et que je lui avais donné à faire pour qu'il donna une preuve de son savoir-faire. Je ne voudrais continuer à l'employer pour des objets qui seront de la première livraison qu'autant qu'il serait agréé par vous ou M. Lancrer et que vous ayez arrêté entre vous et lui sur un prix moyen pour les dessins ou que vous ayez consentis que chacun d'eux serait payé selon sa valeur intrinsèque¹⁴¹. » Je renvoie le lecteur au chapitre sur les planches en couleur. D'après ce que l'on sait à propos de Sauvage, il est étonnant que son nom apparaisse uniquement sur des planches de botanique de Delile.

La question de l'inscription des noms des auteurs sur les planches soulève quelques polémiques. Cela ne pose pas vraiment de problème lorsqu'il s'agit d'un membre de la Commission des sciences et des arts d'Égypte. Dans leur grande majorité, les planches ont été dessinées par les auteurs des mémoires qui ont tous fait le voyage d'Égypte, comme Conté, Cécile, Jomard, etc. Il en va autrement avec Balzac et Redouté. Dans sa lettre du 28 août 1809, Balzac fait une réclamation auprès de la Commission d'Égypte pour que son nom apparaisse sur les feuilles « des descriptions de vues générales et de monuments égyptiens ».

Dans cette feuille, j'ai remarqué en tête, le nom des auteurs de la description, mais j'ai vu que le nom des auteurs des dessins était totalement oublié. Cette faute, déjà commise lors de l'impression des planches d'histoire naturelle, blesse trop la gloire et les intérêts de beaucoup d'entre nous, pour qu'elle ne soit point réparée. Un exemplaire va s'imprimer pour l'Empereur ; devons-nous n'y pas paraître aussi visiblement que nos laborieux collègues ! N'avons-nous pas comme eux consacré tous nos moments et toutes nos facultés à la perfection de nos travaux ? Je prie donc l'assemblée de délibérer sur ma demande. Elle consiste à prévenir officiellement et séance tenante, M. le directeur de l'Imprimerie impériale de placer le nom de chaque dessinateur au-dessous du titre de son dessin, primo, dans l'exemplaire destiné pour l'Empereur, secundo, dans le surplus de l'édition qui s'imprime¹⁴².

Il reçoit une réponse positive et Jollois lui demande quel titre il convient d'accoler à son nom : « Je me nomme Balzac et mon titre est architecte¹⁴³. » Henri-Joseph Redouté fait à peu près la même réclamation le 20 juin 1808 auprès des membres composant l'assemblée générale de la Commission d'Égypte. Il demande l'autorisation de faire « disparaître le nom du naturaliste qui se trouve inscrit en tête des planches d'histoire naturelle exécutées d'après mes dessins, ou bien à faire graver en abrégé à côté de mon nom, le titre de membre de la Commission¹⁴⁴ ». Redouté voit bien son nom inscrit sur les planches, mais seulement accompagné de la mention « del^t » pour « *delineavit* » ou dessinateur.

Il n'en va pas de même pour les dessinateurs au service des auteurs, principalement ceux qui travaillent pour Savigny. C'est pour défendre leur honneur que Meunier, Prêtre, Huet, Turpin et Bessa, qui dessinent pour ce naturaliste, s'élèvent contre l'absence de leur nom sur les planches. Ils écrivent, le 23 mars 1817, la lettre suivante à la Commission :

Messieurs, Les soussignés, dessinateurs de presque toutes les figures de la partie de l'histoire naturelle du grand et bel ouvrage sur l'Égypte, réclament votre justice contre un arrêté pris dans votre sein et ayant pour but de les priver de voir leurs noms en bas des planches dont ils ont fait les dessins. Cet arrêté dont ils n'ont connu l'existence que depuis quelques jours, les a autant étonnés qu'il leur à paru injuste et tout à fait contre un ancien usage établi – si vous jetez les yeux sur les plus beaux ouvrages que l'on ait publiés en ce genre, vous y verrez toujours au bas de chaque planche le nom

141. Lettre de Geoffroy St-Hilaire à ?, Rochefort du 9 octobre ? BnF, naf.21940, f^{os} 222-223. Sur la polémique entre Sauvage et Desray, voir la lettre de C.G. Sauvage dans le *Journal de Paris*, n° 103, lundi 13 nivôse an XI (3 janvier 1803), p. 649, et l'article sur le sujet du *Journal des arts, des sciences et de la littérature*, vol. 7, 18, p. 120.

142. Lettre de Balzac à la Commission, du 28 août 1809. BnF, naf.21935, f° 31.

143. Lettre de Balzac à Jollois, du 4 octobre 1809. BnF, naf.21935, f° 32.

144. Lettre de Redouté à la Commission, du 20 juin 1808. BnF, naf.21946, f° 180.

du dessinateur – Cet honneur ou plutôt ce droit qu'ils réclament en ce moment, ne peut, ils osent le croire, nuire à l'ouvrage, ni affaiblir en aucune manière la juste gloire des auteurs, puisque les Tournefort, les Humboldt, les Péron, etc., n'ont point craint d'associer à leurs noms ceux de leurs dessinateurs.

Ils se croient d'autant plus en droit, Messieurs, de demander le report de votre arrêté, qu'ils sentent toute la part qu'ils ont eue dans cette belle et intéressante partie du voyage qu'ils seront, par vingt années d'expérience et d'observation que le génie, l'intelligence et la main d'un Gérard, ne suffiraient point, si, au préalable, il n'avait fait une étude particulière de ce genre qui est autant une sorte d'écriture hiéroglyphique qu'une peinture ordinaire.

Leur intention, Messieurs, n'est point de chercher à connaître les causes de votre arrêté, cependant si son but était de laisser croire au public que tous les dessins d'histoire naturelle ont été faits sur les lieux et par les peintres de l'expédition*, ils penseraient qu'une pareille mesure, au lieu d'être à l'avantage de l'ouvrage, aurait le double inconvénient d'être injuste et mensongère, car, Messieurs, la vérité est, et elle ne peut rester cachée, que le grand nombre de dessins ou de planches d'histoire naturelle offerts dans l'ouvrage, au public, ont été faits par les réclamants, sans le secours d'aucun croquis ; des plantes sèches et souvent mutilées, des animaux rapportés dans l'esprit de vin, presque toujours décomposés, voilà, Messieurs, les seuls matériaux mis à leur disposition et avec lesquels en réunissant leurs moyens à ceux des auteurs, ils ont opéré la résurrection de tous les objets qui ont passé sous vos yeux.

Les soussignés osent espérer de votre justice, messieurs, que les plus belles douze années de leur vie ne seront point entièrement perdues pour eux, et que vous permettrez que leurs noms soient inscrits au bas des planches dont les dessins auront été exécutés par chacun d'eux.

Ils ont l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs. Bessa, J. G. Prêtre, J. M. Meunier, Huet et Turpin¹⁴⁵.

Cette demande débattue par la Commission au mois de mars 1817 est soumise au ministre de l'Intérieur, Lainé. Tout en reconnaissant l'excellence de leurs travaux « qui ont été faits avec la plus grande intelligence, sous les yeux et sous la direction immédiate des naturalistes de l'expédition », et mérite donc d'avoir leur nom dans l'ouvrage, ils ne peuvent figurer de la même manière que Redouté et Balzac qui ont fait partie de l'expédition. De plus, la Commission a employé plus de cinquante dessinateurs et déjà quatre cent cinquante planches sont parues sans qu'il y ait eu de réclamation. La Commission conclut « que les prétentions de ces artistes doivent se restreindre à la mention qu'elle a toujours eu l'intention de faire de leurs travaux et de leurs noms, et elle a l'honneur de solliciter les ordres de Votre Excellence, afin de ne pas retarder plus longtemps le tirage des planches de la prochaine livraison¹⁴⁶ ».

Le 2 avril 1817, le ministre de l'Intérieur répond qu'il n'y a pas « lieu à accueillir les prétentions de quelques-uns des dessinateurs étrangers à l'expédition d'Égypte, de faire graver leurs noms sur les planches du grand ouvrage publié aux frais du trésor. Vous ferez mention dans le texte du travail de ceux qui se seront rendus dignes de cette faveur, par leur zèle & leur talent, mais c'est tout ce qu'il est possible, tout ce qu'il est juste d'admettre et je vous engage à prendre des mesures en ce sens¹⁴⁷ ». Les noms des dessinateurs sont mentionnés au début du tome 2 des planches d'histoire naturelle, sur une feuille intitulée : « HISTOIRE NATURELLE. Noms des peintres employés à Paris pour l'exécution des dessins faits d'après leurs collections. » Comme le souligne cette lettre et l'inscription suivante sur les planches, « dessiné et gravé en 1805-1812 », il n'était plus possible de faire des rajouts sur ces estampes. La Commission est chargée de répondre aux peintres sur leur réclamation et sur les indemnités qui pourraient leur être dues. Ses membres tiennent informé le ministre Lainé le 3 juin 1817 en lui précisant : « Nous n'avons pas lieu de croire, Monseigneur, que ces artistes élèvent aucune

¹⁴⁵. Lettre de Bessa, Prêtre, Meunier, Huet et Turpin à la Commission, du 23 mars 1817. BnF, naf.21950, f° 232 et BnF, naf.21951, p. 149-150. AN, F¹⁷ 1104.

¹⁴⁶. Lettre de la Commission au ministre, du 28 mars 1817. AN, F¹⁷ 1104-5 et BnF, naf.3581, p. 71-73.

¹⁴⁷. Lettre de Lainé à la Commission, 2 avril 1817. BnF, naf.21942, f° 153.

prétention d'indemnité. Leur travail a été exactement payé au fur et à mesure de l'achèvement des dessins. Ils n'ont point exécuté un ouvrage d'après des marchés, ou des traités, ou conventions d'aucun genre; mais le prix des dessins a été acquitté isolément, suivant le travail, d'après un arrangement de gré à gré, et il est presque superflu d'ajouter que ce prix a toujours été très honorable, et payé comptant. Quand les dessins d'histoire naturelle ont été finis, les peintres ont cessé d'être payés, ils n'ont donc répéter (*sic*) aucun dédommagement. Les graveurs auraient pu, à plus juste titre, demander quelques gratifications; mais aucun n'a formé de réclamation de cette espèce, et nous ne pensons pas que les peintres soient dans l'intention d'en former aucune¹⁴⁸. »

La question des dessins de Dutertre montre l'individualisme de celui-ci et les difficultés de ses rapports avec la Commission. Lors de la séance du 23 thermidor an X (11 août 1802), elle décide de lui écrire une lettre où elle l'invite « à remettre à M. Conté ceux de ses dessins qui ont été reçus par l'assemblée générale; elle l'engage à ne pas souffrir que le ministre soit instruit de ces délais ». Dutertre y répond le 27 thermidor an X (15 août 1802) en instruisant la Commission qu'il a déjà fait commencer à ses frais la gravure de ses dessins. Il propose à la Commission de reconnaître ses marchés. Dutertre accepte de vendre « à la Commission et au prix marchand, autant d'exemplaires de ses gravures qu'elle en désirera, ou bien il invite l'assemblée à lui acheter la totalité de son portefeuille [de ses] manuscrits en renonçant dès ce moment aux appointements qui lui sont accordés. Dans tous les cas il renonce au bénéfice de la vente de l'ouvrage ». Cette lettre est transmise au ministre de l'Intérieur en lui expliquant que Dutertre ne touchera pas d'appointements avant une détermination claire. On le pousse donc à s'expliquer¹⁴⁹. Il demande son intégration comme coopérateur dans une lettre lue à l'assemblée du 10 floréal an XII (30 avril 1804). C'est peut-être pour cela qu'il est intégré à la liste des auteurs rémunérés à partir de thermidor an XII suivant la décision du 1^{er} floréal an XII (21 avril 1804) pour la somme de 4 550,40 F. par an¹⁵⁰. Dutertre se plie aux règlements de la Commission et présente donc ses dessins à son approbation. Toutefois, en 1806, il propose qu'on lui rachète les quatre planches déjà gravées¹⁵¹. En mai 1837, Dutertre obtient l'autorisation de présenter ses dessins dans une salle du Palais de l'Institut¹⁵². C'est grâce à une intercession du président – en fait Jomard –, auprès du ministre de l'Instruction publique, Salvandy, qu'il obtient l'année suivante l'achat de ses dessins pour la somme de mille cinq francs¹⁵³, réalisant ainsi son double vœu, l'aider à vivre et la conservation de ses dessins auprès de ceux de ses collègues.

Parmi les peintres non mentionnés, on trouve Auguste Garnerey, mort en 1824, élève de Jean-Baptiste Isabey, qui selon le dictionnaire de Charles Gabet a fait « quelques dessins pour le grand ouvrage sur l'Égypte¹⁵⁴ ». Ce que semble confirmer la *Biographie universelle* d'Alphonse Rabbe, où il est dit que « lorsqu'on entreprit le superbe ouvrage sur l'Égypte, il fut chargé de plusieurs dessins importants¹⁵⁵. » Le nom de Garnerey est absent des planches et il n'apparaît dans aucun des comptes que nous avons consultés. Toutefois, à l'époque où sont rédigés ces deux dictionnaires, il est fort possible que leurs auteurs aient eu connaissance que Garnerey aurait fourni un ou plusieurs dessins non signés, ce qui expliquerait l'absence de son nom dans l'ouvrage, à moins que ceux-ci ne fussent tout simplement pas retenus.

148. Lettre de la Commission au ministre, du 3 juin 1817. AN, F¹⁷ 1104-5.

149. Séance du 3 messidor an X (22 juin 1802). BnF, naf.3584, f^o 4.

150. Appointements de thermidor an XII (juillet 1804). BnF, naf.3584, f^o 23v et AN, F^{1b} 29-30.

151. Proposition d'achat de 4 planches gravées par Dutertre pour 4 400 F. ou 5 000 F. si retouches nécessaires. BnF, naf.21937, f^o 37. Il touche 600 F. en 1808 pour cela. BnF, naf.21954, f^{os} 17-20.

152. Lettre de Dutertre du 8 novembre 1838. BnF, naf.21939, f^o 392.

153. Lettre de Salvandy à Jomard, du 21 décembre 1838. BnF, naf.21947, f^o 263.

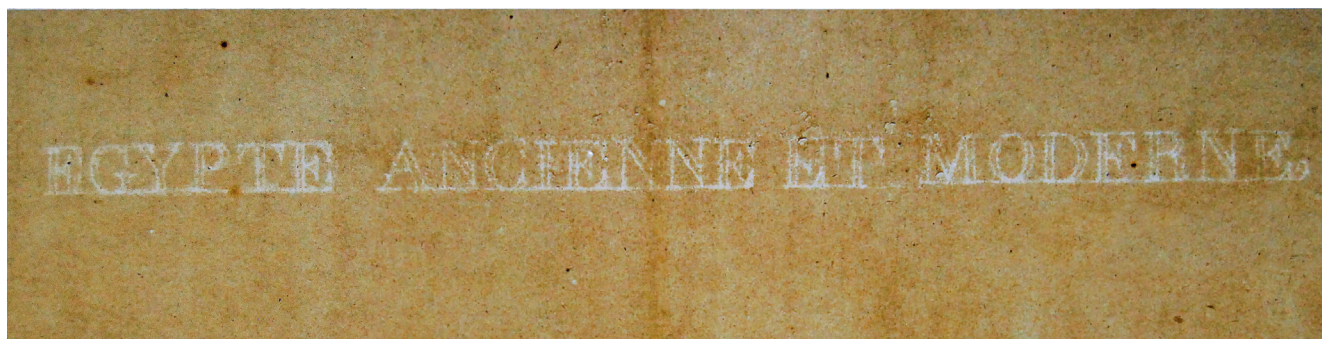
154. C. GABET, *Dictionnaire des artistes...*, 1834, p. 288.

155. *Biographie universelle et portatives des contemporains*, de Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Beuve, Paris, Levrault, 1834, t. 2, p. 1817.

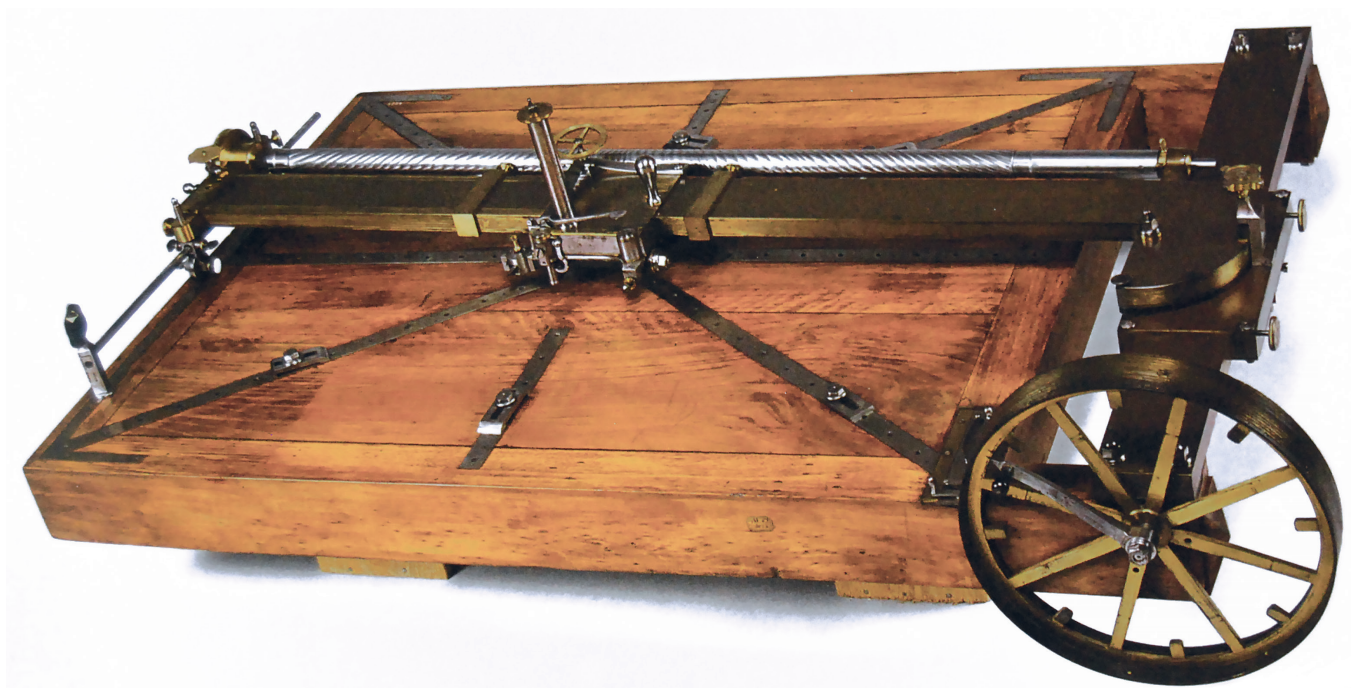
ILLUSTRATIONS



1. Plan des locaux à l'Institut. Avril 1810. BnF, naf.21950, f° 4. Photo PMG.



2. Filigrane papier. Photo PMG.



3. Machine de Conté. Photo CNAM.



a



b

4. *Description de l'Égypte*, Histoire naturelle, poissons du Nil, planche 13 (cuivre N° 5168).

a. Cuivre, pl. 13r. Photo PMG, chalcographie du Louvre.

b. Cuivre, pl. 13v. Photo PMG, chalcographie du Louvre.